



COMMUNE DE  
**BURNHAUPT-  
LE-BAS**

<https://burnhaupt-le-bas.fr>

# *Le Burnhauptois*

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

**2018**



## Commémoration 1914-1918

**p. 36**

**p. 18** Travaux

**p. 20** Inondations

**p. 22** Club-house  
de football





# Renseignements utiles.

## MAIRIE

Téléphone : **03 89 48 70 61**

Fax : **03 89 48 99 78**

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

- > Lundi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- > Mardi mairie fermée la journée
- > Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- > Jeudi mairie fermée le matin - ouverte de 14h à 19h
- > Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h



## PERMANENCE DU NOTAIRE

les lundis 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 5 novembre, 3 décembre 2018 de 17 h à 18 h en Mairie.

Vous pouvez prendre rendez-vous à l'étude de Maître Hélène SIFFERT- KLUSKA à CERNAY, 3 rue du Lot et Garonne au **03 89 75 55 03**

## MÉDECIN

BOCH Christian, 6, rue de l'Etang  
Téléphonez de 8h à 9h et de 14h à 15h au **03 89 48 70 02** pour les rendez-vous de consultations :

- MATIN : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h.
- APRES-MIDI : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h.
- Pour les nourrissons à 8h30 et à 15h30.
- Samedi matin sur R.V.

## CABINET D'INFIRMIÈRES

26 rue Principale - **03 89 62 61 28**

**SAMU : 15**

**POMPIERS : 18**

**GENDARMERIE : 17**

## SYNDICAT D'EAU POTABLE (SIAEP)

15 route de Thann à Guewenheim  
**03 89 82 59 57**

## SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Mairie de Burnhaupt le Haut :  
**03 89 48 70 58**

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

**03 89 48 78 24**

## ÉCOLE MATERNELLE

**03 89 48 78 33**

## PRESBYTÈRE

**03 89 48 74 92**

## PERCEPTION de Masevaux

**03 89 82 41 21**

## LA POSTE DE BURNHAUPT LE HAUT

**36 31**

Horaires de levées de la poste (carrefour Chapelle et Mairie) : du lundi au vendredi à 9h, le samedi à 9h uniquement en Mairie.

## COLLECTE DES ORDURES

- BIO-DÉCHETS (bac brun) : tous les lundis (les sortir la veille à partir de 20 h).
- OMR - Ordures ménagères résiduelles (bac gris) : les jeudis des semaines grises (selon calendrier du SMTC)

## COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs jaunes à utiliser pour la collecte les jeudis des semaines jaunes (selon calendrier du SMTC) sont gratuits et à votre disposition en Mairie aux heures d'ouverture habituelles. Des canisacs pour les déjections canines sont disponibles gratuitement en mairie.

## BENNE À DÉCHETS VERTS

(Particuliers uniquement) pour tontes de pelouse, feuilles, tailles de haies : les samedis (ou les vendredis si samedis fériés) jusqu'au 3 novembre 2018.

## DÉCHÈTERIE D'ASPACH-LE-HAUT

**03 89 75 74 66**

- Horaires d'été : (avril à septembre) du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- Horaires d'hiver : (d'octobre à mars) du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

## CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT «L'ARC EN CIEL» de BURNHAUPT-LE-BAS

**03 89 48 95 79**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30 et de 15h15 à 18h30.

## ACCUEIL PETITE ENFANCE de BURNHAUPT LE HAUT

**03 89 48 94 73**

Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h, de 3 mois à 3 ans, animation les mercredis et vacances scolaires.

## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Bernadette MARLIEN ou Mme Christine JAECKER au **03 89 62 72 00** ou **03 89 82 47 35**

## ASSISTANTE SOCIALE

Mme ZIMMERMANN - **03 89 75 62 43** ou Mme DURINGER - **03 89 82 62 63** pour les personnes de plus de 60 ans.

## BIBLIOTHÈQUE DES BURNHAUPT « LA BULLE »

31 rue Principale - **03 69 19 98 62**

## Suivez notre actualité :



Burnhauptlebas



<https://burnhaupt-le-bas.fr>

# Sommaire

- 2 Renseignements utiles
- 3 Sommaire - Éditorial du maire
- 5 Points importants abordés lors des réunions de conseil municipal depuis le 22 mai 2017
- 14 Bilan chiffré 2017 et projets pour 2018
- 18 Réalisations 2017/2018
- 20 4 juin 2018 - Inondations
- 22 Construction du Club-House
- 23 La vie au village
- 36 Commémoration du Centenaire 1914/1918
- 38 La vie à l'école
- 40 Maisons fleuries
- 42 Rétrospective météo 2017
- 45 La parole à nos voisins
- 46 La reprise de nos commerces
- 48 Mise à l'honneur
- 49 Balade ludique
- 50 Associations
- 55 Jouons !
- 58 Infos diverses
- 62 État civil
- 64 Manifestations
- 67 Plan du village

# Editorial du maire.



Burnhauptois, Burnhauptois,

A chaque année ses joies, ses peines, ses difficultés et ses accomplissements.

Il y a un an, le grand chantier de la rue de la Mairie et des Sources battait son plein.

Aujourd'hui, après de longs et lourds travaux, les riverains de ce secteur peuvent bénéficier d'un aménagement sécurisé, durable et d'une vue dégagée ! En effet, vous verrez dans ces pages la différence avant/après de ce grand projet vu par un drone. Ce sont près **d'1 800 000 € qui auront permis de financer les enfouissements et aménagements**. Avec le soutien de tous nos partenaires et sous la houlette de M. Philippe HENON du bureau d'études IVR, notre maître d'œuvre, c'est enfin chose faite.

En 2017 nous avons également organisé un événement d'envergure avec nos voisins de Burnhaupt-le-Haut pour **la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale**. Ce fut un événement émouvant, riche et historique, permettant à tous, jeunes et moins jeunes, de comprendre ce qui s'est passé sur le plan international et local pendant cette sombre période 1914-1918 – merci à tous les organisateurs !

Notre économie locale a vu s'installer dans notre Zone d'Activités la dynamique entreprise de travaux publics Stéphane MORITZ au numéro 7 de la rue de Mulhouse, et ce sera prochainement au tour du cabinet d'architecture LEGROS-COIFFIER de s'installer dans ses nouveaux locaux au numéro 3 de la rue de l'Oberlach. Dans la commune, le commerce de proximité a connu une vague de renouvellement suite à des départs en retraite. Ainsi, le bureau de tabac/presse a été repris par M. Stéphane KLEIN et la boulangerie a vu s'installer la famille LEPERE (quel soulagement pour la vie locale !). Bienvenue et bonne réussite à ces entrepreneurs pour les années à venir.

Dans le milieu associatif, deux nouveaux présidents sont à présenter : M. Gilles

BRETZNER, président de l'ASBB notre club de football local, et M. Gico ATHENES, président de l'APBB, notre association de pêche. Je leur souhaite également la réussite de ce challenge lourd et parfois complexe de la vie associative et je veux saluer leurs prédécesseurs, Messieurs Geoffroy KARRER et Patrice JUNCKER, ainsi que tous les dirigeants associatifs pour leur action tout au long de l'année.

Côté mairie, M. Chris SENDER a décidé de se réorienter et nous compterons bientôt un nouvel agent polyvalent pour le remplacer au service technique.

A noter aussi la magnifique exposition « **Un Tour d'Arts** » du mois de mars qui malgré les chutes de neige tardives aura apporté joie, couleurs, art et convivialité dans le cœur de notre village.

Et puis voilà qu'en plein élan, en pleins projets, nous avons à nouveau été victimes d'un épisode que nous ne pensions jamais revoir : un orage stationnaire, des pluies diluviennes, une inondation d'une intensité et d'une brutalité rares qui nous marqueront pour longtemps.

En une heure, il est tombé entre 80 et 110 mm d'eau sur Burnhaupt-le-Bas, soit l'équivalent d'un gros mois de pluie en 60 minutes. C'est évidemment plus que ce que n'importe quel réseau ne peut supporter, plus que ce que nos fossés ne peuvent évacuer. Très vite, l'eau a envahi, comme en juin 2016, routes, sous-sols et habitations, laissant les Burnhauptois ahuris devant les dégâts et la brutalité de cette montée des eaux. Fort heureusement, il n'y a pas eu de blessé lors de cet événement météorologique très rare. Rare, certes... néanmoins c'est arrivé trois fois en deux ans, alors que les modèles statistiques nous laissaient tranquilles pour plusieurs centaines d'années... **Le climat change et nous en avons désormais la certitude.**

Cet orage rappelle les pluies cévenoles que le sud de la France connaît plus régulièrement.

## REVUE RÉALISÉE PAR :

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**  
Alain GRIENEISEN, Maire

**RÉDACTEUR EN CHEF :**  
Sandrine VON DER OHE,  
Adjointe au Maire chargée de l'information

**RÉDACTEURS :**  
Véronique DUFFNER, Marilyne SOTHER  
Arsène SOTHER, Alain STEIBLÉ  
Conseillers municipaux

Nicolas TRESCH, Secrétaire général  
Nicole HOLDER, Dominique LAPORTE,  
Isabelle MENU  
Adjointes administratives

**CRÉDIT PHOTOS :**  
Alain GRIENEISEN, Sandrine VON DER OHE,  
Marilyne SOTHER, Véronique DUFFNER,  
Commune de Burnhaupt-le-Bas,  
Équipe enseignante de nos écoles.

**CONCEPTION :** REPAIR+ / 07 61 41 55 78  
**IMPRESSION :** MACK - Oberhergheim



Le soir même, le président de la Communauté de Communes, les services du Département et de l'État étaient à nos côtés pour comprendre et analyser, agir en concertation. Cette fois encore, l'évènement était très localisé et a touché plusieurs communes voisines. Après la phase urgente, est venue celle du constat, de la demande de classement en état de catastrophe naturelle, du nettoyage et du rangement.

Je mesure la difficulté et le choc que nombre d'entre vous ont pu vivre une nouvelle fois, en ce 4 juin 2018. **Merci aux sapeurs-pompiers, aux bénévoles venus de près ou de loin, aux élus, aux services de l'Etat et du Conseil Départemental, aux syndicats et aux structures locales, tous mobilisés pour l'occasion.**

A ce jour, ma grande préoccupation est la mise en place de moyens de protection en amont de l'autoroute A 36, submergée également, qui doivent permettre de protéger l'A36 mais aussi notre village des colères du ciel.

Même si de tels évènements ne peuvent être totalement maîtrisés, et que nous avons naturellement des contraintes budgétaires, je m'attèlerai à la tâche et resterai combatif et tenace jusqu'à la fin du mandat pour obtenir la meilleure protection qui soit pour Burnhaupt-le-Bas et ses habitants.

Et demain, que se passera-t-il à Burnhaupt le Bas ?

Dès cet automne, un nouveau club house de football sortira de terre dans la rue du Stade. Notre club, l'ASBB, dont nous avons fêté la montée en « district 1 » le 11 juin dernier (équivalent de la

« promotion d'honneur » actuelle), pourra donc disposer dès l'été 2019 d'un ensemble de locaux conformes aux normes en vigueur, pratiques et modernes, pour accueillir au mieux les épreuves sportives à venir au stade Saint-Wendelin.

À l'ancienne caserne des pompiers, la toiture a été remplacée, les logements inoccupés depuis de nombreuses années sont en cours de réhabilitation et nous espérons pouvoir accueillir de nouveaux locataires début 2019.

Dans le même secteur, l'église va bientôt connaître une cure de jouvence intérieure, incluant une mise en conformité en électricité et en chauffage, ceci grâce au très bel engouement des membres de l'association ECRIN et des donateurs. Un architecte sera retenu à l'automne pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux.

A l'école élémentaire, ce sont les fenêtres et la chaudière qui seront remplacées cet été. Tous ces travaux seront payés en autofinancement, c'est-à-dire sans le recours à l'emprunt et sans augmentation des taxes (part communale).

Cet automne, un salon d'un nouveau type ouvrira ses portes dans notre école maternelle, le salon « salbst g'màcht » (traduction : « fait maison »). Vous pourrez y rencontrer des passionnés qui partageront leurs hobbies et créations avec le public.

Avec le concours de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, nous travaillons à installer de nouvelles entreprises sur l'avant vallée, y compris à Burnhaupt-le-Bas.

Et l'autre grand chantier intercommunal qui se prépare est celui du PLUi (Plan

Local d'Urbanisme intercommunal) qui retient toute notre attention pour un développement mesuré et maîtrisé de notre territoire dans les prochaines années ; tout ceci dans le respect des nouvelles dispositions légales, de plus en plus restrictives, mais aussi dans le respect du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) THUR-DOLLER.

D'autres sujets nous préoccupent ces temps-ci, comme le scolaire : la répartition des effectifs et des classes pour la rentrée 2018 à l'école Lune et Fontaine, mais aussi le contexte sécuritaire et la circulation de plus en plus dense à ses abords... parfois quelques bonnes résolutions pourraient régler bien des problèmes et j'invite chacun à réfléchir et à agir pour améliorer la situation. Le retour à la semaine de 4 jours dans nos écoles sera quant à lui effectif dès ce mois de septembre 2018.

Pour finir, j'aimerais vous dire que le programme de l'équipe « Horizon 2020 » qui m'entoure est réalisé à plus de 80 % et je veux remercier mon conseil municipal, vos élus, ces femmes et ces hommes qui donnent du temps, de l'énergie et des idées pour le bien vivre ensemble.

Merci également à mes adjoints et au personnel communal qui ont tous à cœur de m'accompagner afin que Burnhaupt-le-Bas vous soit un cadre de vie agréable.

Merci aux auteurs de cette très belle revue annuelle qui inscrit dans le temps les évènements passés et les projets réalisés dans un esprit ludique.

**Bel été à tous et vive  
Burnhaupt-le-Bas !**

## REMERCIEMENTS

JOURNÉE CITOYENNE – HAUT-RHIN PROPRE - ORGANISATION ET SOUTIEN AUX ÉVÈNEMENTS PATRIOTIQUES  
VIE ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES - SEMAINE SANS ÉCRAN - ATELIERS D'ÉTÉ – PERMANENCES AUX ÉLECTIONS  
JURY DES MAISONS FLEURIES - DÉCORATEURS DE LA COMMISSION CADRE DE VIE

La municipalité remercie sincèrement toutes les personnes qui participent d'une manière ou d'une autre à l'embellissement de notre village, à son état de propreté, à l'organisation d'évènements divers et de manifestations, à la vie associative, en particulier les associations qui s'occupent des plus jeunes et des plus anciens.

# Réunions de Conseil Municipal.

## Résumé des principales décisions prises.

### SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 22 MAI 2017

Démission: M. le Maire présente la démission de M. Vincent PAUTTE, conseiller municipal, qui quitte la région pour des obligations professionnelles. Sa démission sera effective à compter du 23 mai 2017. Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, il remercie M. Vincent PAUTTE pour son engagement et son dévouement à la collectivité.

### SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2017

#### Validation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Doller

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin de la Doller a validé son projet de SAGE de la Doller (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Le projet de SAGE comprend 10 enjeux, 37 dispositions et une règle. Les enjeux concernent la préservation des zones humides, la restauration écologique des cours d'eau, la mobilité latérale de la Doller, la biodiversité et les espèces invasives, les risques d'inondation, les ressources en eau potable et l'assainissement, le ruissellement des eaux, et la communication. Les mesures phares du SAGE s'appliquent à la préservation des zones humides remarquables ou prioritaires ayant un intérêt réel faunistique et floristique, la délimitation de la nappe de la Doller, le statut quo des volumes prélevables sur le bassin et la protection des autorisations existantes de prélèvements face aux futurs nouveaux prélèvements, la tête de bassin versant prioritaire pour la mise en œuvre d'un assainissement performant.

Validation à l'unanimité du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller proposé.

#### Validation du plan de financement définitif de l'étude pour la réhabilitation de la maison alsacienne sise rue de la Mairie

Le 11 janvier 2016, le conseil municipal avait pris une délibération pour approuver la commande d'une étude portant sur la réhabilitation de la maison alsacienne communale et pour effectuer une demande de subvention auprès du Pays Thur Doller dans le cadre de la mise en œuvre du programme de fonds européens LEADER. La commune a souhaité réaliser une étude architecturale concernant la réhabilitation de cette maison en pans de bois, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, propriété communale depuis une trentaine d'années et dont l'état se dégrade. La commune souhaite d'autant plus valoriser ce patrimoine alsacien traditionnel car il est rare dans le secteur, et le bâtiment pourra éventuellement être utilisé comme annexe de la mairie pour les séances du conseil municipal et d'autres cérémonies telles que les mariages.

L'étude architecturale menée par M. Marc GRODWOHL, spécialiste dans ce domaine, sera financée de la manière suivante: 2 688 € d'aide du FEADER (programme LEADER), 672 € d'autofinancement de la commune. Si la commune décide de réaliser les travaux de réhabilitation, elle peut béné-

ficier d'une aide maximale de 10 000 € de la part du programme LEADER. Ce projet entre également dans les critères du programme de la Région au titre de son dispositif « préservation et restauration du patrimoine non protégé ». Une subvention de 40% du montant hors taxe, plafonnée à 100 000 euros, pourrait être espérée par ce biais. Décision à l'unanimité de valider l'étude sur la réhabilitation de la maison alsacienne et son plan de financement définitif et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention du programme LEADER.

### SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 17 JUILLET 2017

#### Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel.
- D'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.





### **Annualisation du temps de travail des agents d'entretien**

En-dehors des bâtiments de la mairie et de la maison des associations, les deux agents d'entretien s'occupent essentiellement de l'entretien des deux écoles et leur emploi du temps est donc organisé autour du temps scolaire. Par conséquent, les deux agents ont toujours un « temps mort », une période d'inactivité, durant les périodes de congés scolaires. Pour cette raison, il est proposé d'annualiser leur temps de travail et de les faire travailler 8 semaines sur les 16 semaines de congés scolaires annuels. Elles auront donc 8 semaines de congés par an au lieu des 5 semaines habituelles. En contrepartie, les deux agents devront travailler une heure de plus par semaine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annualiser le temps de travail des agents d'entretien pour raison de service.

### **Demande de subvention relative à la commémoration de la Guerre 1914-1918 auprès de la DPMA du Ministère des Armées**

Le vendredi 15 septembre et surtout le week-end du 23-24 septembre 2017, les communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas organisent une grande manifestation à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Le budget étant estimé à un peu plus de 18 000 € TTC, la commune de Burnhaupt-le-Bas est porteur de projet pour déposer une demande de subvention auprès de la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives du Ministère des Armées, ainsi qu'une demande de labellisation auprès de la Mission nationale du Centenaire. En parallèle, une demande de subvention sera également soumise à la Région, au titre du dispositif « soutien aux projets culturels commémoratifs événementiels relatifs à la mémoire des conflits ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'effectuer une demande de subvention et de labellisation auprès des organismes précités.

### **Vente de terrains dans la zone d'activités**

La commune dispose d'une réserve foncière en vue d'une extension de la Zone d'Activités à l'arrière de l'entreprise MORITZ, en cours de construction, située dans la rue de Mulhouse. Or, la compétence de la gestion de ces zones a été transférée aux Communautés de Communes le 1<sup>er</sup> janvier 2017 conformément à la loi NOTRe. Comme la Zone d'Activités est une zone attractive et recherchée par les entreprises, et comme l'activité économique doit continuer à se développer sur notre territoire, malgré le transfert de compétences, il est proposé de vendre à la Communauté de Communes via l'Etablissement Public Foncier d'Alsace cette réserve foncière située section 59 – lieudit NIEDERBLINGEN – et composée des deux parcelles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre à la Communauté de Communes, via l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, les parcelles section 59 n°0671 et n°0674 d'une contenance de 131,73 ares au prix de 223 941 € TTC.

## **SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017**

### **Recrutement temporaire d'un agent contractuel sur un emploi permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité**

La mairie connaît un accroissement d'activité du fait des nombreux projets actuellement en cours dans la commune, des réformes et de la modernisation de la fonction publique. Pour arriver à suivre et à concrétiser ces projets dans un laps de temps décent, tout en répondant aux missions d'un



service public habituel, il faut des moyens humains. Or, suite à un congé annuel de trois semaines et à un arrêt maladie de deux semaines au même moment, un agent seul ne peut pas assumer les services de la mairie. Après avoir pris attache avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin, Mme Isabelle MENU a été embauchée en contrat à durée déterminée d'un mois, à temps plein, pour un accroissement temporaire d'activité. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **ONF : état prévisionnel des coupes 2018**

Au total, il y aura 865 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre coupés, 320 m<sup>3</sup> de bois d'industrie, 349 m<sup>3</sup> de bois de chauffage et 445 m<sup>3</sup> de bois non façonnés, soit un volume total de 1 980 m<sup>3</sup> dont la recette des ventes est estimée à 80 400 € HT. Des coupes en ventes sur pied sont également prévues pour des recettes prévisionnelles de 7 000 € HT. Enfin, sur les 87 400 € HT de recettes issues des ventes de bois, il convient de soustraire les frais d'abatage, de façonnage, de débardage, de câblage, d'honoraires et de frais divers qui s'élèvent à 48 413 € HT. Par conséquent, le bilan net prévisionnel sera de l'ordre de 38 987 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reporter la coupe de la parcelle 14. Il faudra donc soustraire 13 670 € HT au montant du bilan net prévisionnel indiqué ci-dessus.
- de valider le reste de l'état prévisionnel des coupes du programme des travaux d'exploitation 2018.

### Etat d'assiette 2019

L'Office National des Forêts établit annuellement un « état d'assiette des coupes ». Cet état permet d'arrêter les parcelles à marteler durant l'année en cours pour que les arbres soient coupés l'année suivante après approbation de « l'état prévisionnel des coupes » par le conseil municipal.

Dans le cas présent: la campagne de martelage est effectuée durant l'hiver 2017/2018, l'état prévisionnel des coupes sera à valider fin 2018 par le conseil municipal, pour que les arbres soient coupés en 2019. Pour le martelage, chaque parcelle est classée en différents groupes selon ses caractéristiques physiques: « régénération », « amélioration » et « irrégulier ». Ainsi, l'ONF propose de marteler en 2017/2018 les parcelles 7, 11, 12, 22 et 23. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette 2019 proposé par l'ONF.

### Demande de subvention auprès du FEADER pour la « mise au gabarit de route forestière et création d'une place à dépôt »

Il est donné connaissance au conseil d'un projet de « mise au gabarit de route forestière et création d'une place à dépôt » sur 500 ml (piste) et 200 m<sup>2</sup> (place) sis sur les parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier: section 62 parcelle 3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

1. Approuve le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement, ainsi que les engagements juridiques et techniques joints à la présente délibération.
2. Sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant de: 17 473,50 €.
3. S'engage à ne pas dépasser au total le taux maximum de 80% d'aide publique pour cette opération.
4. Désigne l'ONF, Agence de Mulhouse en tant que maître d'œuvre.

5. S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à assurer l'entretien et la bonne fin de l'opération.

6. Déclare, en cas de sinistre, ne pas avoir reçu d'indemnité par une compagnie d'assurance se rapportant aux parcelles forestières visées.

7. Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

8. Certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux et que la subvention sera versée sur le compte bancaire de la commune.

### Acquisition d'un fonds d'archives

Un collectionneur privé, souhaite proposer à la vente un fonds d'archives comportant des centaines de cartes postales et photos anciennes de Burnhaupt-le-Bas avec des prises de vue inédites. La collection comporte également un album qui retrace toutes les étapes de la construction de l'église actuelle. La commune étant à la recherche de ce type d'archives rares, il est proposé de lui racheter ce fonds estimé à 2 000 euros (documents utilisés lors du centenaire de la Grande Guerre). Décision prise à l'unanimité.

### Attribution de subventions communales: « Ateliers d'été 2017 »

Dans le cadre des « Ateliers d'été » qui se sont déroulés aux mois de juillet-août 2017, il est proposé d'accorder une subvention de 25€ aux associations qui ont organisé des activités. Cette somme est versée à minima, c'est-à-dire si une association a encaissé 4€ de recettes pour les inscriptions, la commune leur reverse tout de même ce minimum de 25€. A l'inverse, pour les associations dont les activités ont généré plus de 25€ de droit d'inscription, l'intégralité des recettes leur est reversée. Pour les animateurs qui ont proposé des at-

eliers à titre personnel, l'activité est considérée comme bénévole. Les bénévoles sont chaleureusement remerciés.

Pour le bilan des Ateliers d'été 2017: 131 enfants inscrits aux activités dont 49,6 % de Burnhaupt-le-Bas; 1 271 € de recettes et 1 833 € de dépenses (la CAF ne verse plus de subvention pour ce type d'activité). Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder et de verser les subventions aux associations qui ont participé aux Ateliers d'été 2017 pour un montant total de 1 563 €.

### Attribution de subventions communales: commémoration 1914-1918

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale organisée par les communes de Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut les 15, 23 et 24 septembre 2017, il est proposé de verser des subventions aux différentes associations qui participent à l'événement. Décision prise à l'unanimité.

### SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 30 OCTOBRE 2017

#### PLUi: débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) doit être validé avant le 31 décembre 2019 par la Communauté de Communes. Dans ce contexte, la procédure veut qu'il y ait un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein de chaque conseil municipal.

Le PADD de la Vallée de la Doller et du Soultzbach comprend 13 orientations générales qui concernent l'ensemble de la Communauté de Communes. Il fixe également les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain sur la période de mise en œuvre du SCOT, entre 2012 et 2024.



1. Localisation prioritaire des nouvelles constructions.
2. Polarisation des développements urbains.
3. Mixité et diversité des espaces construits.
4. Qualité environnementale, paysagère et urbaine des espaces construits.
5. Production diversifiée de logements et d'efficacité foncière.
6. Localisation équilibrée des équipements, services et commerces.
7. Organisation et développement des sites de production et de loisirs.
8. Développement de l'agriculture et de l'exploitation forestière.
9. Préservation et amélioration d'espaces et fonctionnalités écologiques.
10. Préservation et mise en valeur des qualités paysagères de la vallée.
11. Amélioration de l'accessibilité à la vallée.
12. Développement des mobilités douces et des espaces de rencontre.
13. Réduction des risques et protection de la ressource en eau.

A noter: le PADD de toute la Communauté de Communes limite la consommation d'espace à 107,4 hectares sur la période 2012-2024 avec:

- 52 hectares d'extension à vocation d'habitat.
- 43,5 hectares d'extension à vocation économique des zones d'activités existantes.
- 8,5 hectares d'extension à vocation économique pour le développement d'activités relevant d'installations ponctuelles ou du desserrement des activités des communes.
- 3,4 hectares d'extension de la zone d'aménagement commercial (ZACOM) de Burnhaupt-le-Haut.

Concernant la commune de Burnhaupt-le-Bas, la consommation foncière maximale autorisée sur la période 2012-2024 est de 9 hectares pour l'habitat et de 6 hectares pour l'extension de la zone d'activités.

Un débat a lieu pour chaque orientation. Le document est consultable en mairie et un cahier des doléances est à disposition du public à l'accueil.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, d'approuver le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la Communauté de Communes.

#### **Attribution d'une subvention communale au Musée SERRET de Saint-Amarin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 200€ au musée SERRET de Saint-Amarin suite au prêt d'objets de collection et leur aide dans la mise en place de l'exposition dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale.

**La réflexion sur l'instauration d'une zone bleue au centre de la commune a bien avancé.** La signalisation sera mise en place devant l'église, place du 2<sup>e</sup> BCP. La durée de stationnement sera limitée à 3 heures en semaine, entre 7h-12h et 14h-19h.

### **SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017**

#### **Signature d'une convention de répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises**

Le Conseil Départemental a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales, mais, en agglomération, il partage cette compétence avec le Maire au titre de ses pouvoirs de police. Dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l'Assemblée départementale a approuvé par délibération les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention avec le Conseil

Département par rapport à la répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération.

#### **Cession de la voirie du lotissement « Murmatten » dans le domaine public communal**

Le lotissement « Murmatten », géré par la société SODIGE de Colmar, est presque achevé. Une fois les dernières réserves levées, les nouvelles rues créées pourront être rétrocédées à la mairie et intégrées dans le domaine public communal. Ces cessions se feront à l'euro symbolique. Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire a signé l'acte de cession des parcelles désignées, entre le lotisseur SODIGE et la Commune, sous condition que toutes les réserves soient levées.

#### **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal**

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Or, la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies et des aménagements effectués ces dernières années. Un état des lieux a été effectué pour les recenser. La commune compte ainsi un total de 12 668 mètres de voies.

#### **Approbation du projet de construction d'un club house**

L'opération consistera en la construction d'un bâtiment de plain-pied, conforme à la RT2012, totalisant environ 290 m<sup>2</sup>, et intégrant les locaux du public et de convivialité, les unités vestiaires-douches- sanitaires et les locaux techniques et de rangements. Il y aura lieu de prévoir les aménagements extérieurs connexes:

cheminements, raccordements réseaux, auvent, clôture, portail, abords, éclairage réglementaire... L'opération sera réalisée en une seule tranche de travaux et il faudra que le bâtiment soit opérationnel pour le démarrage de la saison de football en août 2019.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 425 000 € HT (valeur décembre 2017), hors options. Le montant global provisoire des prestations intellectuelles est de 20 % par rapport au montant des travaux et inclut: les honoraires de la maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études, le contrôle technique, la coordination sécurité protection de la santé, les études de sols, l'établissement du plan topographique, l'assurance dommages-ouvrage et autres prestations diverses comme la provision pour l'actualisation et/ou la révision de prix, soit environ 85 000 € HT,

Le montant estimatif provisoire total de l'opération s'élève donc à environ 510 000 € HT soit 612 000 € TTC.

Présentation à l'assemblée du bilan financier de la commune afin d'estimer les capacités d'investissement à venir. D'après les chiffres arrêtés au 24 novembre 2017 et les prévisions budgétaires, la commune aura les moyens d'autofinancer l'ensemble de l'opération de construction du club house en 2018/2019.

Plusieurs éléments sont également rappelés:

- la salle des fêtes ne peut être démolie sans démolir l'actuel club house, les deux parties ne faisant qu'un bâtiment.
- il existe des normes propres aux constructions des clubs house (par exemple le nombre et la surface des douches/vestiaires), en plus des normes environnementales du type RT2012, auxquelles la commune ne peut se soustraire.
- le club house étant un bâtiment communal, ses dépenses lui incombent, de même que l'obligation légale de

mise en accessibilité à réaliser au plus tard en 2020 d'après le plan Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmé) et d'autres mises aux normes (donc même si le club house actuel restait fonctionnel, la commune devrait investir pour le réhabiliter).

- le club de football de Burnhaupt-le-Bas compte actuellement 162 licenciés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 13 voix pour et 1 voix contre:

- d'approuver le programme de l'opération pour un montant de 425 000 € HT et l'enveloppe globale d'opération pour un montant de 510 000 € HT.
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
- de lancer la procédure de sélection du maître d'œuvre selon la procédure dite « adaptée » en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs que sont la Fédération Française de Football, l'Etat, la Région, le Département...
- d'inscrire à cet effet aux budgets primitifs 2018 à 2020 les crédits nécessaires à l'opération et à la procédure.
- d'autoriser M. le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de

l'opération et à signer tous les marchés et actes correspondant à l'opération.

### Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial

La création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent en milieu rural, relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, est rendue nécessaire par l'accroissement d'activité que connaît le service technique communal, qui est lié à trois facteurs: l'accroissement démographique de la commune, la nouvelle façon de penser l'entretien des espaces verts avec notamment l'arrêt de l'utilisation des pesticides, l'aménagement de nouvelles plantations et l'usage plus fréquent de travaux en régie, le dynamisme de la municipalité (nombreuses manifestations à organiser et projets à mener).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de créer un poste permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial à compter du 5 janvier 2018.
- de charger l'autorité territoriale de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.





Le titulaire du poste validé après publication est M. Tom NOTTER.

#### **Tarif du bois d'affouage 2018**

En 2017, le prix du stère pour le bois d'affouage était fixé à 49 €, soit 196 € la corde (4 stères de bois). Comme il n'y a pas eu de changement particulier depuis, il est proposé de reconduire le même tarif pour l'année 2018. Décision prise à l'unanimité.

### **SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 JANVIER 2018**

#### **Rythmes scolaires: demande de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours**

Le Conseil d'école de l'école primaire Lune et Fontaine a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours lors de sa réunion du 17 octobre 2017. Cette tendance se dégage également à l'échelle de la vallée de la Doller et du Soultzbach où il y a tout intérêt à harmoniser les pratiques pour faciliter le travail effectué par le centre socio-culturel Créaliance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- que le retour à la semaine d'enseignement sur 4 jours sera instauré dès la rentrée 2018 ;
- que l'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013.
- Propose à M. le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire (8h à 11h30 et 13h30 à 16h lundi, mardi, jeudi et vendredi).

#### **Construction d'un Club House de football: désignation du maître d'œuvre**

Six architectes ont été mis en concurrence pour obtenir la maîtrise d'œuvre du marché public relatif à la construction du nouveau club house de football, dont le projet avait été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre de la construction du club house au cabinet d'architectes LEGROS-COIFFIER de Burnhaupt-le-Bas avec un taux d'honoraires de 11,30 %, soit 48 025 € sur un montant global de 425 000 € HT.

#### **Construction d'un Club House de football: demande de réserve ministérielle**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer une demande de réserve ministérielle pour la construction du Club House.

#### **Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (DSIL)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de DSIL 2018 pour l'installation d'une chaudière à condensation à l'école élémentaire et pour la réhabilitation/mise aux normes de l'église Saints Pierre et Paul.

#### **Convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance – mandat au Centre de Gestion du Haut-Rhin**

Il existe 3 types d'assurances pour la protection des agents territoriaux: L'assurance statutaire: obligatoire pour toutes les communes pour assurer le personnel communal.

La complémentaire Santé: contrairement aux entreprises du secteur privé, l'employeur public n'a aucune obligation de participation par rapport aux mutuelles de ses agents. Comme pour les régimes indemnitaires, chaque collectivité mène sa propre politique de protection sociale.

La complémentaire Prévoyance: il existe naturellement différentes conditions en fonction du statut de l'agent, du type et de la durée du congé, mais dans tous les cas cette complémentaire sert à compléter le traitement de l'agent lorsque celui-ci ne perçoit plus qu'un demi-traitement.

Les garanties visées par la convention actuelle sont:

- la compensation du salaire en cas de congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de maladie de longue durée, de grave maladie après la période de plein traitement ;
- le complément de rémunération en cas d'invalidité: la garantie invalidité intervient de la date d'invalidité à l'âge légal de la retraite ;
- le complément de retraite: la garantie minoration de retraite intervient à compter de l'âge légal de départ à la retraite.

Les mêmes garanties seront normalement assurées pour la convention qui démarrera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'envoyer un projet de participation financière de la collectivité pour la Prévoyance des agents, qui s'élèverait à 20 € par mois et par agent, au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis. Dès réception de l'avis, le Conseil Municipal pourra décider s'il souhaite participer ou non à l'appel à la concurrence organisé par le Centre de Gestion.

#### **Bilan financier de la commémoration du centenaire de la Grande Guerre:**

Le coût global de l'opération s'élève à 18 651,54 € TTC et les deux communes ont perçu 8 000 € de subvention. En faisant le décompte, la commune de Burnhaupt-le-Haut doit reverser 804,93 € à la commune de Burnhaupt-le-Bas afin que chaque commune ait payé le même montant, à savoir 5 325,77 € de dépenses.

#### **Installation d'une antenne-relais Orange:**

En 2013, Orange avait demandé à la mairie la possibilité d'installer une antenne-relais sur le ban communal. Suite à une pétition d'une cinquantaine d'habitants, le projet était resté sans suite, mais Orange a récemment fait une nouvelle demande. La municipalité n'est pas favorable à l'installation d'une antenne dans le clocher de

l'église, comme demandé par Orange, en revanche le Conseil Municipal décide de proposer comme emplacement les parcelles section 59 n°289 ou n°662 dans la Zone d'Activités. Il faut cependant se renseigner sur la hauteur de l'antenne, sur sa couverture réseau, et demander d'installer le même dispositif qu'à Kruth avec une antenne qui émet des fréquences environ cent fois moins fortes mais où la couverture réseau est tout aussi bien assurée.

## SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 MARS 2018

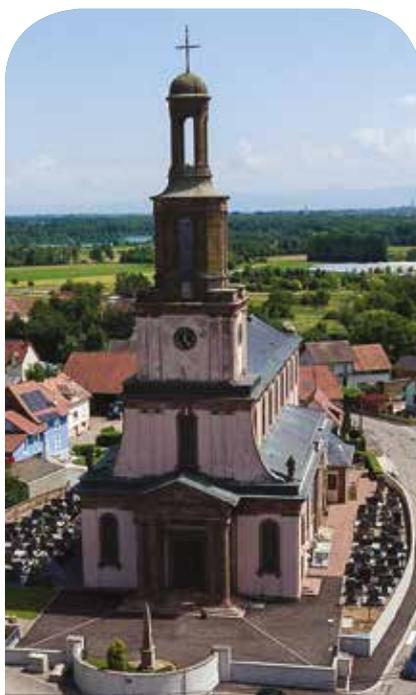
### Approbation du projet de réhabilitation de l'église Saints Pierre et Paul

M. le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par l'architecte strasbourgeois Jérôme VETTER en vue de la réhabilitation de l'église Saints Pierre et Paul. L'édifice date de 1927 et il a grandement besoin d'un rafraîchissement et d'une mise aux normes actuelles (problèmes d'étanchéité avec remontée d'humidité, fissures, corrosion des fers, plancher pourri, électricité et chauffage plus aux normes, problème d'accessibilité etc.). La mise en route de ce chantier s'impose d'autant plus qu'une convention avait été signée en 2010 avec la Fondation du Patrimoine pour financer une partie du projet et que celle-ci arrive à son terme. Le coût total de la réhabilitation intérieure est actuellement estimé à 511 140 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre. Pour financer les travaux sans recours à l'emprunt, la commune bénéficiera d'une subvention de 108 089,63 € de la Fondation du Patrimoine (88 089,63 € de reversement de dons, abondés de 20 000 € de subvention pour être précis) en sachant que ce montant peut encore augmenter en fonction des dons. L'association ECRIN et le conseil de fabrique participeront également mais le montant reste encore à préciser en fonction des dons et ressources

propres. Au final, l'objectif d'ECRIN, du conseil de fabrique et de la Fondation du Patrimoine est de pouvoir participer financièrement à hauteur de 175 000 € pour le projet. Par ailleurs, deux autres demandes de subvention vont être déposées à la Région et à la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de l'opération pour un montant de 511 140 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre.
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, puisque le conseil de fabrique de Burnhaupt-le-Bas n'a pas les fonds nécessaires pour cette réhabilitation.
- de lancer la procédure de sélection du maître d'œuvre selon la procédure dite « adaptée » en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs que sont l'Etat à travers la DSIL et la Région à travers son programme de « préservation et de restauration du patrimoine non protégé »...



- d'inscrire à cet effet aux budgets primitifs 2018 et 2019 les crédits nécessaires à l'opération.
- d'autoriser M. le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de l'opération et à signer tous documents s'y rapportant.

### Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes a décidé de passer en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Cela signifie que dans ce territoire, l'Etat ne verse plus directement les recettes fiscales issues des Zones d'Activités aux communes. Le changement majeur est que la Communauté de Communes reversera désormais à la commune de Burnhaupt-le-Bas des recettes qui se basent sur ce que cette dernière a perçu en 2017. Pour mener à bien ces changements, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) va être créée et il convient de procéder à la désignation de deux représentants de la commune. La CLECT aura pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

Après en avoir délibéré à scrutin secret, le conseil municipal décide à l'unanimité d'élire M. Auguste BURNER comme titulaire, et M. Alain GRIENEISEN comme suppléant, pour représenter la commune au sein de la CLECT.

### Office National des Forêts : validation du programme d'action 2018

- Travaux sur limites et parcellaire : entretien du périmètre, principalement dans la parcelle 17. Coût: 293 € HT.
- Travaux de plantation et de régénération : travaux préalables à la régénération, tels que la préparation du sol dans les parcelles 8, 9 et 10. Coût: 2 400 € HT.



- Travaux sylvicoles : maintenance des cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 11, 12, 22, 23 ; maintenance des cloisonnements sylvicoles dans la parcelle 34 ; dégagement manuel localisé de régénération naturelle par cassage dans les parcelles 8, 9, 10, 34 ; dégagement manuel des régénérations naturelles dans les parcelles 31 et 35. 11. Coût: 3 888 € HT.
- Travaux d'infrastructure : entretien du chemin dans la parcelle 9, en prolongation du chemin subventionné qui va faire l'objet d'une mise au gabarit: reprofilage du chemin, curage des fossés et léger rechargement si nécessaire ; entretien des passages busés avec le changement d'une ancienne buse dans la parcelle 11. Coût: 3 120 € HT.
- Travaux divers : matérialisation des lots de bois de chauffage. Coût: 500 € HT.

En investissement:

- Travaux d'infrastructure : mise au gabarit d'une route forestière empierrée et création d'une place à dépôt dans la parcelle 4. Coût: 34 800 € HT. Pour réaliser ces travaux, la commune percevra une subvention de 17 473,48 € de la Région, soit 50% du coût total.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le programme des travaux 2018 prévus par l'Office National des Forêts.

### **Renouvellement de l'adhésion au Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC)**

Le Programme de reconnaissance des certifications forestières est une certification forestière qui promeut la gestion durable des forêts (traçabilité de la matière bois à chaque étape de transformation et de commercialisation, préservation de la biodiversité et de l'équilibre écologique etc.). En adhérant à ce dispositif – ce qui est déjà notre cas – le propriétaire forestier s'engage à respecter un cahier des charges national. Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) pour 5 ans.

### **Acquisition d'une parcelle appartenant à l'Association Foncière**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer la parcelle section 59 n°0333 d'une superficie de 16a 66ca, dans la zone d'activités, actuellement propriété de l'association foncière de Burnhaupt-le-Bas, dans le domaine public communal.

### **Approbation du Compte Administratif 2017 : Budget Annexe « CCAS »**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2017 du budget annexe « CCAS » dont le résultat global de clôture 2017 est de + 4 267,89 €. Le Conseil Municipal adopte les résultats à l'unanimité.

### **Approbation du Compte de Gestion 2017 : Budget Annexe « CCAS »**

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion du trésorier municipal pour le budget annexe 2017 du CCAS, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif correspondant.

### **Approbation du Compte Administratif 2017 : Budget Annexe « Forêt »**

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2017 du budget

annexe « Forêt » et adopte les résultats à l'unanimité. Le résultat global de clôture 2017 est le suivant:  
+ 177 432,12 €

### **Approbation du Compte de Gestion 2017 : Budget Annexe « Forêt »**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2017 pour le budget annexe « Forêt », dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif.

### **Approbation du Compte Administratif 2017 : Budget Principal**

Pour le Budget Principal, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2017 et adopte les résultats à l'unanimité:

- Le résultat de l'exercice 2017 pour la section de fonctionnement:  
+ 386 376,94 €
- Le résultat de l'exercice 2017 pour la section d'investissement :  
- 699 139,52 €
- Le résultat reporté de l'exercice 2016:  
- Résultat de fonctionnement:  
295 591,69 €  
- Résultat d'investissement:  
901 524,28 €  
- Affectation du résultat:  
227 195,72 €
- Le résultat global de clôture 2017 est le suivant:  
- Résultat de clôture en fonctionnement: 457 651,81 €  
- Résultat de clôture en investissement: 202 384,76 €  
- Résultat de clôture 2017:  
+ 660 036,57 €

### **Approbation du Compte de Gestion 2017 : Budget Principal**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2017. Ce Compte de Gestion, qui sera visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 MARS 2018

### Vote du budget CCAS 2018

Mme Régine MEYER, adjointe aux finances, présente à l'assemblée un budget annexe 2018 équilibré en section d'investissement à 0 € et en section de fonctionnement à 4 917,89 €. Adopté à l'unanimité.

### Vote du budget Forêt 2018

Mme Régine MEYER présente à l'assemblée un budget annexe 2018 équilibré en section d'investissement à 50 396,50 € et en section de fonctionnement à 260 532,12 €. Adopté à l'unanimité.

### Impôts locaux : vote des taux 2018

*Voir le budget primitif en page 14*

Sur proposition du Maire et de la Commission des finances, il est proposé de maintenir les taux actuellement en vigueur pour les trois taxes locales (le taux de la quatrième taxe locale, la CFE, est désormais décidé au niveau intercommunale suite au passage de la Communauté de communes à la fiscalité professionnelle unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Les taux pour 2018 se déterminent ainsi de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : taux de 13.34 % pour une base prévisionnelle de 2 212 000 et un produit attendu de 295 081 €.
- Taxe sur le foncier bâti : taux de 10.72 % pour une base prévisionnelle de 1 973 000 et un produit attendu de 211 506 €.
- Taxe foncière sur le non bâti : taux de 54.26 % pour une base prévisionnelle de 47 500 et un produit attendu de 25 774 €.

Pour l'exercice 2018 le produit de ces trois taxes est estimé à 532 361 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des trois taxes locales actuellement en vigueur et de valider les bases prévues par la direction générale des finances publiques pour l'exercice 2018.

### Vote du Budget Principal 2018

Mme Régine MEYER présente à l'assemblée un Budget Principal 2018 équilibré en section d'investissement à 1 566 836,57 € et en section de fonctionnement à 1 159 681,00 €. Après en avoir délibéré, le conseil

municipal adopte à l'unanimité le Budget Principal 2018 comme suit :

#### DEPENSES

Section de fonctionnement  
1 159 681,00 €

Section d'investissement  
1 159 681,00 €

**TOTAL : 2 726 517,57 €**

#### RECETTES

Section de fonctionnement  
1 566 836,57 €

Section d'investissement  
1 566 836,57 €

**TOTAL : 2 726 517,57 €**

Vote les crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Les rapports annuels des différents syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons sont tous disponibles en Mairie (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte Thann Cernay...).



# Bilan chiffré 2017 et projets 2018.

## Bilan chiffré des travaux ou acquisitions réalisés en 2017 (prix TTC)

REALISATIONS 2017	Montants des dépenses
Frais d'études : construction d'un club house de football, rénovation intérieure de l'église Sts Pierre et Paul, centrale hydroélectrique	15 199.56 €
Acquisitions foncières	3 000.00 €
Mairie : rénovation sas d'entrée (accessibilité PMR) et fenêtres	19 119.20 €
Maison des associations : rénovation porte d'entrée, fenêtres, volets	28 383.87 €
- Réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources : création d'un réseau d'eau pluviale, enfouissement des lignes basse et haute tension et des réseaux secs, réfection de la voirie avec mise aux normes accessibilité PMR - Rue de Mulhouse : extension de voirie et de réseaux	1 430 969.86 €
Signalétiques diverses pour la voirie : plaques de rues, miroirs de sécurité, etc.	15 541.08 €
Eglise/Presbytère : réfection du mur d'enceinte de l'église (solde), installation d'une main courante au presbytère	34 524.29 €
Matériels et outillages divers : panneaux électoraux, ordinateur, bureau, vidéoprojecteur, taille-haie, etc.	11 806.78 €
Eclairage public : installation de nouveaux éclairages à LED (programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »)	13 836.43 €
Restauration de registres communaux et acquisition de fonds d'archives	4 008.00 €
Ecole : installation d'alarmes PPMS	1 220.88 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 577 609.95 €</b>

## Budget Principal 2018

Pour l'exercice 2018, le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement à hauteur d'1 159 681,00 €, ainsi qu'en recettes et dépenses d'investissement à 1 566 836,57 €.

Le budget principal est accompagné de ses deux budgets annexes, à savoir :

- le budget annexe pour la forêt.
- le budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## Taux d'imposition des taxes directes locales

Par délibération en date du 27 mars 2018, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des 3 taxes locales.

Le taux de la 4<sup>e</sup> taxe locale, la Cotisation Foncière des Entreprises, est désormais décidé au niveau de l'intercommunalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique. Ces recettes sont perçues par la Communauté de Communes puis reversées à la commune.

## Évolution des taux depuis 2015

Désignation	2015		2016		2017		2018	
	Taux	%>	Taux	%>	Taux	%>	Taux	%>
<b>Taxe d'habitation</b>	13,21	0	13,34	1	13,34	0	13,34	0
<b>Foncier bâti</b>	10,61	0	10,72	1	10,72	0	10,72	0
<b>Foncier non bâti</b>	53,72	0	54,26	1	54,26	0	54,26	0
<b>C.F.E.</b> <small>Cotisation Foncière des Entreprises</small>	16,36	0	16,52	1	16,52	0		1

### Les taux s'établissent comme suit :

Désignation	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	13.34 %	13.34 %
Foncier bâti	10.72 %	10.72 %
Foncier non bâti	54.26 %	54.26 %

**Investissements votés pour 2018 :**

Intitulé de l'opération	Montant
Frais d'études	15 000.00 €
Numérisation de l'état-civil	3 000.00 €
Acquisition foncière	53 000.00 €
Mairie : installation d'une climatisation	20 000.00 €
Ecole élémentaire : remplacement des fenêtres et de la chaudière	42 000.00 €
Création d'allées au nouveau cimetière	14 000.00 €
Ancienne caserne : réhabilitation de deux logements communaux et travaux de toiture	86 000.00 €
Construction d'un club house de football (1 <sup>ère</sup> partie)	340 836.00 €
Rénovation intérieure de l'église Saints Pierre et Paul (1 <sup>ère</sup> partie)	300 000.00 €
Réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources (solde) et installation d'un déversoir d'orage	292 000.00 €
Mise aux normes de la sirène communale (Réseau National d'Alerte)	5 000.00 €
Extension du réseau d'eau pluviale dans la rue du Stade	45 000.00 €
Matériel et outillage pour le service technique	4 000.00 €
Achat de mobiliers divers	8 000.00 €
Ecole maternelle et espaces publics : installation de nouvelles aires de jeux	30 000.00 €
Travaux divers : installation d'internet à la maison des associations, plantations d'arbres, nouvelle marquise au presbytère, station autonome à l'étang du Hagendorn, enrochement d'une digue au plan d'eau...	38 000.00 €
Eclairage public : installation de nouveaux éclairages à LED	20 000.00 €
Redynamisation du sentier des bunkers	18 000.00 €
Signalétique pour la création des « Zone 30 »	13 000.00 €
<b>Montant total prévisionnel</b>	<b>1 346 836.00 €</b>

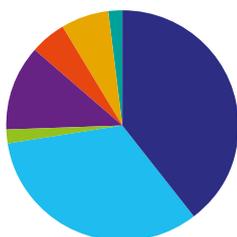
**Budgets annexes 2018**

Le budget « Forêt » a été voté en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 260 532,12 € et en recettes et dépenses d'investissement à 50 396,50 €.

Pour le « CCAS », les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 4 917,89 €. Il n'y a pas d'investissement.



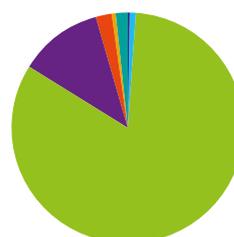
**FONCTIONNEMENT**



**Fonctionnement dépenses :**

● Charges à caractère général	459 900 €
● Charges de personnel	382 905 €
● Atténuation de produits	23 000 €
● Autres charges de gestion courante	137 100 €
● Charges financières	60 000 €
● Charges exceptionnelles	77 121 €
● Dépenses imprévues	19 655 €

**TOTAL 1 159 681 €**

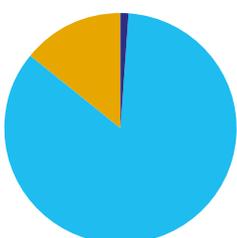


**Fonctionnement recettes :**

● Atténuation de charges	2 700 €
● Produits des services	11 104 €
● Impôts et taxes	964 597 €
● Dotations et participations	139 275 €
● Autres produits de gestion courante	24 000 €
● Produits financiers	5 €
● Produits exceptionnels	18 000 €

**TOTAL 1 159 681 €**

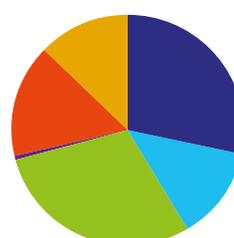
**INVESTISSEMENT**



**Investissement dépenses :**

● Immobilisations incorporelles	18 000 €
● Immobilisations corporelles	1 328 836 €
● Remboursement d'emprunts	220 000 €

**TOTAL 1 566 836 €**



**Investissement recettes :**

● Subventions d'investissement	445 000 €
● Dotations fonds divers	207 000 €
● Excédents de fonctionnement	457 651 €
● Autres immobilisations financières	7 800 €
● Produits des cessions	247 000 €
● Solde d'exécution reporté	202 384 €

**TOTAL 1 566 836 €**



## Subventions

Lorsqu'il existe des programmes de subventionnement et que nos projets correspondent aux critères d'éligibilité, la mairie essaie systématiquement de présenter un dossier de demande de subvention. Cela nous a permis d'obtenir 480 762,78 € d'aides financières en 2017.

## Subventions perçues en 2017

Organisme	Dispositif d'aide ou nom du programme	Objet	Montant
Préfecture du Haut-Rhin	DETR*	Construction de l'école maternelle	299 320.53 €
Madame le Sénateur Catherine TROENDLE	Réserve parlementaire	Construction de l'école maternelle	30 000.00 €
Région	Rénovation basse consommation globale ou par étapes	Construction de l'école maternelle	45 040.00 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Aide à la démarche Zéro Pesticide	Acquisition d'une tondeuse pour l'entretien des espaces verts	5 993.25 €
ENEDIS via le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin	Article 8 de la convention	Enfouissement des lignes BT (1 <sup>er</sup> versement)	96 117.00 €
Crédit Agricole	Convention	Achat de radars pédagogiques	3 942.00 €
Etat via Pays Thur Doller	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	Remplacement de l'ancien éclairage public par de l'éclairage à LED	350.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>480 762.78 €</b>



Les panes de l'éclairage public peuvent être signalées en mairie. Merci de votre coopération.





## Subventions déjà notifiées pour 2018-2019

Organisme	Dispositif d'aide ou nom du programme	Objet	Montant
M. le Député Michel SORDI	Réserve parlementaire	Réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources	25 000.00 €
Préfecture du Haut-Rhin	DETR*	Création d'un réseau d'eau pluviale dans le cadre du réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources	108 391.11 €
Préfecture du Haut-Rhin	DETR*	Installation d'une plateforme élévatrice à l'église et réhabilitation du SAS d'entrée de la Mairie (accessibilité PMR)	8 868.75 €
Etat via Pays Thur Doller	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	Remplacement de l'ancien éclairage public par de l'éclairage à LED	10 850.00 €
Etat via Pays Thur Doller	Programme de fonds européens LEADER	Etude sur la réhabilitation de la maison alsacienne communale sise rue de la Mairie	2 688.00 €
Etat via Pays Thur Doller	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	Mise en place d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école	500.00 €
Région Alsace	Soutien à la mise en place de plaques de rues bilingues	Achat de 10 plaques de rues bilingues français-alsacien	1 968.40 €
Région Alsace	Promotion des énergies renouvelables	Etude de faisabilité pour la construction d'une centrale hydro-électrique sur le canal du Steinbaechlein	5 548.20 €
Région Alsace	Plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants	Réfection du mur d'enceinte de l'église et changement de fenêtres dans des bâtiments communaux	20 000.00 €
Conseil Départemental du Haut-Rhin	Fonds de Solidarité Territoriale	Construction du Club House	20 000.00 €
ENEDIS via le Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin	Article 8 de la convention	Enfouissement des lignes BT (solde)	17 318.00 €
Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin	Fonds propres du syndicat	Enfouissement des lignes HTA	13 867.00 €
ENEDIS	Retour de la TVA	Réaménagement de la rue de la Mairie et de la rue des Sources	55 359.78 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Aide à la démarche Zéro Pesticide	Achat de plantes couvre-sol	792.00 €
Fondation du Patrimoine	/	Réhabilitation de l'église	108 089.63 €
ECRIN	/	Réhabilitation de l'église	46 000.00 €
<b>TOTAL :</b>			<b>445 240.87 €</b>

D'autres demandes de subventions sont en cours : Club-House de Football, chaudière de l'école élémentaire et la rénovation intérieure de l'église.

\* Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux



# Réalisations 2017 / 2018.



*Création de nouvelles allées dans le cimetière*



*Pose d'enrobés et de pavés sur le parvis de l'église*



*Réfection du toit de l'ancienne caserne*



*Mme le Sénateur Catherine TROENDLE  
en visite sur le chantier de la rue de la Mairie*

## GRANDS TRAVAUX DANS LES RUES DE LA MAIRIE ET DES SOURCES

L'année 2017 aura été celle du grand chantier des rues de la Mairie et des Sources, intégrant l'enfouissement des réseaux aériens et d'une nouvelle canalisation d'eau pluviale. Les habitants peuvent désormais bénéficier d'une voirie et de trottoirs mis à neuf, avec un éclairage adapté. Ce chantier a été financé par des aides du syndicat d'électricité, d'ENEDIS, de l'Etat et par un emprunt de 1,2 million d'euros. Les syndicats d'eau potable et d'assainissement en ont profité pour des mises en travaux dans le cadre de la gestion et du maintien de leurs réseaux.

Les travaux se sont poursuivis, en avril 2018, rue Principale, avec la pose d'un déversoir d'orage, après accords des autorités compétentes (police de l'eau, DDT...). Cet ouvrage permet d'écrêter les pics de déversements (lors d'orages ou fonte de neige brutale par exemple) du réseau d'assainissement arrivant du fond de la rue du Loup et qui descend jusqu'à l'entrée nord du village face à la pépinière.

*Pose du déversoir*



## AVANT



*La rue de la Mairie*

## APRÈS



*La rue des Sources*



*Enfouissement  
du réseau câblé*





## 4 juin 2018

# Inondations.

Les éléments se sont, à nouveau, acharnés sur notre commune le lundi 4 juin, entre 18h30 et 19h45. L'épisode orageux qui nous a touché, ainsi que plusieurs communes aux alentours, ne devait, d'après les météorologues, se reproduire que tous les 80 à 100 ans. Alors à peine deux ans après les inondations de 2016, c'est ahurissant. Cette fois, l'épisode orageux était plus court, mais encore plus intense: 80 à 110 mm d'eau (selon les lieux) déversées en 1 heure. En 2016, nous avons eu 115 mm en 2 heures 30...



*Le Sous-préfet de Thann Guebwiller, M. Daniel MERIGNARGUES, présent sur la commune à peine deux heures après le sinistre, a géré la crise pour l'ensemble des communes touchées, depuis le bureau du secrétaire général de notre commune.*

Lors de nos passages sur le terrain, nous avons pu ressentir le sentiment de lassitude et de désolation des sinistrés. Avec le conseil municipal, nous avons fait notre possible pour leur apporter l'aide de la collectivité. Même si l'on ne peut pas retenir de telles masses d'eau dans leur intégralité, il a été demandé à tous les services, Conseil Départemental, Etat, Autoroutes Paris Rhin Rhône, de nous épauler pour trouver et mettre en application toutes les solutions d'amélioration possibles, en complément des travaux déjà entrepris depuis 2 années (rue des Sources et nouvelles canalisations qui ont bien rempli leur office).

Nous remercions vivement les sapeurs-pompiers, les bénévoles, les élus et le personnel communal pour leur engagement lors de cet événement d'ampleur. Mais également M. Laurent LERCH, Président de notre Communauté des Communes, qui est venu nous soutenir sur place le soir même, de même que Mme Fabienne ORLANDI, Conseillère Départementale et M. Georges WALTER, Directeur de l'Environnement au Conseil

Départemental qui étaient présents le lendemain. Nos remerciements vont aussi vers les communes de Masevaux et de Guewenheim qui nous ont respectivement envoyées 6 et 2 personnes de leurs équipes techniques pour aider au nettoyage.



*L'autoroute A36*



**Merci à toutes celles et ceux qui nous ont fait parvenir photos et vidéos des rues et propriétés inondées.**

**NOUS CONTINUONS DE COLLECTER VOS VIDÉOS pour comprendre au mieux ce qui s'est passé précisément dans chaque secteur de la commune.**

*M. Daniel MERIGNARGUES, Sous-Préfet, en visite chez les sapeurs-pompiers pour soutenir les troupes*



*L'eau arrivant de l'A36 déversée en contrebas*



*La rue de Gildwiller sous les eaux*

**Nous remercions  
vivement les  
sapeurs-pompiers,  
les bénévoles,  
les élus et le personnel  
communal pour leur  
engagement lors de cet  
événement d'ampleur.**

D'autres communes ont prêté du matériel ou proposé de l'aide. Nous avons également pu apprécier l'aide des entreprises locales qui ont très rapidement proposé leurs services.

Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental, M. Rémy WITH et Mme Fabienne ORLANDI, Conseillers Départementaux, se sont à nouveau rendus dans la commune le jeudi 7 juin pour constater les dégâts et échauffer les mesures ou travaux complémentaires à mettre en œuvre. Pour atténuer les effets de telles inondations, le concours des APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône) est incontournable. En effet, si les eaux qui tombent au nord de l'A36 pouvaient être retenues, voir dérivées vers un exutoire du côté de l'échangeur autoroutier, une grande partie de notre problématique serait circonscrite.



*Le maire avec M. Laurent TOUVET, Préfet, et M. Georges WALTER, Directeur de l'Environnement au Conseil Départemental le mardi 5 juin 2018*



*M. Georges WALTER et M. Laurent TOUVET en tournée auprès des sinistrés*



*Contrebas du terrain de football*



*Avec le Préfet et le Sous-Préfet sur le pont de l'A36*



COMMUNE DE  
**BURNHAUPT-  
LE-BAS**



# Construction du Club House de football.

Comme nous l'avions annoncé en début d'année, l'ancienne salle des fêtes, devenue vétuste, sera démolie au deuxième semestre 2019. Pour cela, il nous faut d'abord construire un nouveau Club House conforme aux normes actuelles.

Il sera construit dans la rue du Stade, le long du terrain d'honneur, et devrait nous être livré en août 2019.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'architectes LEGROS & COIFFIER de Burnhaupt-le-Bas.

## QUELQUES CHIFFRES :

- Salle de réunion - convivialité - bar de 73,70m<sup>2</sup>
- 4 vestiaires avec leurs douches
- 2 vestiaires arbitres avec leurs douches (homme/femme)
- des locaux techniques et de rangement
- des sanitaires pour les joueurs
- des sanitaires pour le public
- un bureau



*Vue arrière, côté rue du Stade*



*Vue de profil depuis l'angle du terrain d'honneur*

*Vue de face*

Le bâtiment aura une surface de 302,71 m<sup>2</sup> pour un coût de 489 897.66 € HT, aménagements extérieurs compris. D'importantes subventions nous ont déjà été accordées :

- DETR de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : en attente de confirmation
- Ligue de Football : 44 000 €
- Conseil Départemental : 20 000 €.

*Début des travaux  
automne 2018*

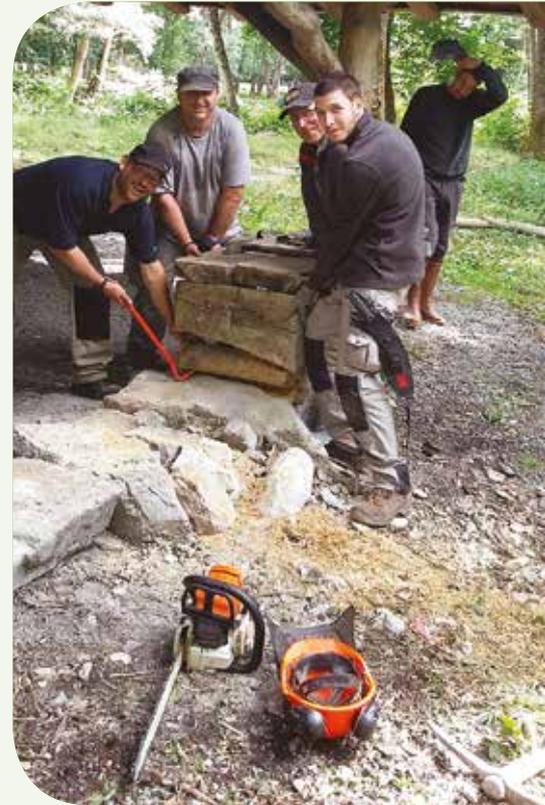


# La vie au village.

Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017

## Journée citoyenne

En quelques mots : une centaine d'adultes et d'enfants, 4 heures de travail, 7 chantiers, un peu de sueur, de la bonne humeur, un repas en toute convivialité : merci à tous les bénévoles !





## Les ateliers d'été 2017

La 3<sup>e</sup> édition des ateliers d'été organisés par la commission «Animation et initiatives citoyennes» a, une fois de plus, remporté un vif succès.

En quelques chiffres: 327 inscriptions, 131 participants (57% des enfants venants de Burnhaupt le Bas, le plus éloigné venant de Sewen !), 50 animations proposées et autant d'animateurs.

Au menu: du sport (hand-ball, football, VTT, hip hop, marche de nuit), des activités manuelles (poterie, origami, scrapbooking, ateliers cuisine, portraits cyanotype, création de bijoux et de marque pages), initiation à la pêche, au Rubik's Cube, chasse au trésor, découverte des majorettes ou des sapeurs pompiers, découverte de l'astronomie, de l'anglais par le jeu, sortie à l'écomusée d'Alsace, balade contée et la traditionnelle sortie organisée par l'UNC qui, cette année, a eu lieu au Hartmanswillerkopf.

Une belle brochette d'activités qui a permis aux enfants de passer des vacances ludiques, culturelles et sportives. Un grand merci aux associations et aux bénévoles pour leur investissement.



**Un alsacien demande  
à un autre:  
quelle est la plus petite  
fleur du monde ?  
Che ne sais pas.  
Hê ben, c'est la pichiclette  
car elle n'a que 2 pétales...**

**20 octobre 2017**

## WITZOWA

ECRIN a fait salle comble pour sa soirée blagues en dialecte. La grande soirée Witzowa a tenu toutes ses promesses pour les amateurs d'humour dialectal.

A l'invitation de l'association ECRIN, Jean-Paul Weibel et ses compères ont raconté pas moins de 90 histoires drôles pour animer une soirée de rire garanti.

La dégustation du menu automnal composé de lard, jambon, charcuterie et autres fromages avec pain paysan et dessert arrosés de vin nouveau a alterné avec les moments de blagues

racontées souvent avec malice et toujours avec beaucoup d'humour et de « savoir raconter ».

C'est avec bonne humeur et un moral regonflé que les 140 spectateurs se sont quittés largement après minuit.

Les bénéficiaires vont participer au financement de la rénovation intérieure de l'église paroissiale dont les travaux devraient être en cours d'achèvement lors du Witzowa 2019. C'est en tous cas ce qu'espèrent les organisateurs de l'association ECRIN.



**22 octobre 2017**

## Visite de la classe 1937 en Mairie

A l'occasion de l'année de leur 80<sup>e</sup> anniversaire, les membres de la classe 1937 ont été accueillis en mairie. Après les discours du Maire et du Président de la classe, le verre de l'amitié a été offert aux joyeux octogénaires.



**5 novembre 2017**

## Concert d'automne

Belle après-midi musicale, organisée par l'Association ECRIN, proposée par la Musique municipale de Ballersdorf sous la direction de Pierre Holbein. La trentaine de musiciens qui compte plusieurs Burnhauptois a fait voyager le public à travers le monde entier, sans frontières.





**10 décembre 2017**

## Repas de Noël des aînés

Plus d'une centaine de personnes se sont déplacées le dimanche 10 décembre, malgré la neige, à la Maison des Associations pour la traditionnelle fête de Noël des Aînés. Après avoir

salué et remercié tous ceux qui avaient répondu positivement à l'invitation de la commune, le Maire Alain GRIENEISEN a fait un rapide compte rendu des projets en cours. Après avoir rappelé les noms

des villageois disparus en 2017, il a proposé à l'assemblée d'observer une minute de silence en leur hommage.

Il a ensuite félicité les couples qui ont fêté leurs noces d'or et de diamant dans l'année, ainsi que les doyens du village.

L'équipe municipale a assuré le service du repas, de l'apéritif au dessert ainsi que la préparation, la décoration de la salle et la vaisselle.

L'après-midi s'est déroulée dans une ambiance festive et chaleureuse, permettant à tous de se retrouver et d'échanger. Quelques jeux ont agrémenté l'après-midi et les plus chanceux sont repartis avec quelques petits cadeaux. André GENSBITTEL a assuré l'animation musicale. La journée s'est terminée par quelques chants de Noël interprétés par tous les volontaires de la chorale improvisée pour l'occasion !



*Le Maire Alain GRIENEISEN avec les doyens de cette journée de fête*

**17 décembre 2017**

## Concert de Noël

C'est en l'église Saints Pierre-et-Paul de Burnhaupt-le-Bas que les Petits Chanteurs de Thann ont démarré leur série de concerts de Noël en nous proposant des chants traditionnels régionaux et mondiaux en cette fin d'après midi dominicale.

L'association ECRIN nous a, une nouvelle fois, fait partager l'énorme talent de ce chœur à voix mixtes fondé en 1948.

Vin et jus de pomme chauds ont été offerts après le concert.





20 janvier 2018

## Cérémonie des vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux a réuni une assemblée constituée de l'équipe municipale, des invités officiels, M. Daniel MERIGNARGUES, Sous-préfet de Thann-Guebwiller, M. Laurent LERCH, Président de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, les maires des communes voisines et des forces vives du village.

Dans son allocution, le Maire Alain GRIENEISEN est revenu sur les travaux réalisés en 2017 et les temps forts de l'année écoulée. Il a fait part des projets de 2018 dont la construction d'un nouveau club house et la rénovation intérieure de l'église Saints Pierre-et-Paul.

La cérémonie a été l'occasion de mettre à l'honneur M. Paul KRAFFT, qui, depuis 2003, réalise quotidiennement des relevés météorologiques détaillés depuis son domicile.

Après les discours de MM. MERIGNARGUES et LERCH, l'assemblée a été invitée au verre de l'amitié.





**4 février 2018**

## Repas de la Sainte Agathe

L'association ECRIN a réuni ses fidèles membres, sympathisants et amis pour la 12<sup>e</sup> édition de son repas de la Sainte Agathe au profit de la rénovation de l'église paroissiale Saints Pierre et Paul.

Comme les années précédentes, la salle de la Maison des Associations était bien remplie pour déguster l'excellent repas préparé par la boucherie Edel de Cernay.

Dans son mot de bienvenue, le président Laurent Finck a rappelé les manifestations organisées par l'équipe de bénévoles et la contribution significative apportée par ECRIN à la vie sociale et culturelle du village.

Grâce à la générosité des donateurs et à la convention signée avec la Fondation du Patrimoine, les travaux de rénovation intérieure seront engagés dans les prochains mois.

Le public a bénéficié de la très belle prestation de la chorale paroissiale qui a interprété avec maîtrise et enthousiasme quatre beaux chants pour agrémenter ce moment de convivialité.

La tombola toujours richement dotée a également suscité un engouement à la hauteur des attentes et de la qualité des lots proposés. Un grand merci aux artistes et aux donateurs.

**17 et 18 mars 2018**

## Un Tour d'Arts mémorable

Mi-mars, le centre du village était très animé. La municipalité avait organisé une importante exposition artistique qui s'est tenue sur les trois lieux investis : la Maison des associations, l'école maternelle et l'Eglise. Les visiteurs ont suivi, tout au long du week-end, un magnifique Tour d'Arts à la rencontre des 52 artistes.

Impossible de comptabiliser les visiteurs qui se sont déplacés sur les différents lieux : une chose est sûre, ils étaient nombreux (sauf le dimanche matin, retenus certainement par la neige tombée la veille au soir), et surtout ravis. Ils ont pu admirer des œuvres très variées de peinture, sculpture, marqueterie, raku, photographie, maquettisme, inventions mécaniques, crochet, dentelle aux fuseaux, couture, dessin, art floral, bijoux... Il y en avait pour tous les goûts, pour les petits et pour les grands. Les artistes étaient à l'écoute des visiteurs, répondant à leurs questions, expliquant leurs passions.





Les 52 exposants ont unanimement fait part de l'excellent accueil qui leur a été réservé par les organisateurs, et la belle ambiance a été ressentie par tous.

L'équipe municipale, fortement mobilisée pour la réussite de l'exposition, était ravie de ce très beau moment d'art, de culture, d'échange et de convivialité.



**17 et 18 mars 2018**

## Un Tour d'Arts mémorable







**7 avril 2018**

## Burnhaupt propre

A l'occasion de l'action HAUT-RHIN PROPRE, un nettoyage du ban communal a été organisé par la municipalité. Cette année encore, malgré une météo clémente, les bénévoles ont été très peu nombreux à se mobiliser : une quinzaine ! Ils en sont encore plus méritants, et environ 25 sacs de déchets sont allés à la déchèterie. Autant de pollution en moins aux abords de nos routes et sentiers.

La municipalité remercie les participants à cette matinée citoyenne, ainsi que les enfants de l'école Lune et Fontaine et l'équipe enseignante qui ont également participé à l'action.



*Les enfants de l'école ont participé à l'action le 6 avril*

**14 avril 2018**

## Concert d'ECRIN

Le duo Martine Welterlin et Hubert Gensbittel a proposé son nouveau répertoire « Amour et Bonheur Partagés » en l'Eglise Saints Pierre et Paul devant un public nombreux et chaleureux.

Après les paroles d'accueil du président de l'association ECRIN, organisatrice du concert au bénéfice de la rénovation de l'église paroissiale, les 2 artistes ont alterné avec brio un programme varié en duo mais aussi en solistes sur des chansons souvent connues mais toutes avec un message d'amour et de fraternité.

Le public a ainsi partagé leur émotion et leur passion du chant avec des interprétations de Michel Fugain « Je n'aurai pas le temps », du Brel « Quand

on a que l'Amour », Alain Barrière, Sweet People, Yves Duteil, Frédéric François,... alternant des chansons populaires, des airs d'opéra et une partie plus spirituelle et recueillie avec deux chants de Jean-Claude Giannada. Une belle surprise est venue couronner le programme avec deux chants interprétés pour la première fois et dont l'auteur Michel Sauner, burnhauptois d'origine, est un cousin d'Hubert. L'interprétation sublime de « L'étoile de ma vie » et « Le chemin du ciel » a recueilli des applaudissements nourris et des félicitations à l'auteur.

Après des rappels et une standing ovation, le concert s'est achevé avec le désormais traditionnel « Sierra Madre ».





## Décorations de Pâques 2018

Cette année encore, les conseillers municipaux, les agents du service technique et les bénévoles (merci à Lucien GROSS, toujours présent !), ont su mettre en œuvre leurs talents pour installer de nouvelles décorations de Pâques et de printemps. Merci à eux !





## 19, 20 et 21 mai 2018 Rachamarkt

Une belle édition pour ce Rachamarkt 2018.

Les footballeurs de l'Association Sportive de Burnhaupt le Bas ont assuré l'organisation de la soirée fluo du samedi avec la DJ Emelyne KHA et du bal du dimanche soir. L'orchestre ENERGY a fait danser le public et Dominique BRAY a assuré l'animation au moment de l'élection des Miss. Elles étaient 9 candidates à briguer le titre de Miss Rachamarkt 2018.

C'est Mlle Camille COMTE, 18 ans, de Burnhaupt-le-Bas qui a été élue. Sa première dauphine est Mlle Kelly VOLOCHINOFF, 17 ans, de Staffelfelden et sa deuxième dauphine est Mlle Gaëlle MEUNIER, 17 ans, de Thann.

Elles ont défilé le lendemain de l'élection, le lundi de Pentecôte, dans les allées de la foire aux râteaux. Elles étaient en tête du cortège, suivies des officiels et du Président de l'ASBB, de la Musique de Ballersdorf et des majorettes de Burnhaupt et environs.

Les footballeurs ont à nouveau accueilli le public sous le chapiteau pour le repas et l'après-midi dansante du lundi de Pentecôte. Dans les rues du village, les marchands (dont l'artisan boisselier



vosgien Claude Holard qui vend encore les fameux râteaux) s'étaient installés pour le plus grand plaisir des badauds. Les associations locales étaient sur le pont pour tenir les buvettes et la restauration. Comme chaque année, tout au long du week-end de la Pentecôte, la fête

foraine a animé la place: auto tamponneuses, schuss, carrousel, pêche aux canards, stand de confiserie... Que d'enfants et de jeunes ravis !

Bravo à tous les bénévoles qui ont permis la réussite de ce bel événement, occasion de rencontres conviviales.





Défilé du trio de Miss avec M. SCHELLENBERGER, Député, M. LERCH, Président de la Communauté de Communes, Mme SENGLER, Maire de Burnhaupt-le-Haut, M. GRIENEISEN, Maire de Burnhaupt-le-Bas, M. BRETZNER, Président de l'ASBB et M. WITH, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental.





# Commémoration du Centenaire 1914/1918.

En septembre 2017, les communes de Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut ont organisé ensemble un événement historique, nous permettant de commémorer dignement le centenaire de la première guerre mondiale.

Ce fut un très beau moment, solennel et instructif, auquel les jeunes générations ont participé avec enthousiasme. Nous nous devons de commémorer le souvenir de ce qui a été l'une des pires périodes pour nos aïeux, en tirant les leçons du passé, et en nous projetant vers un avenir de paix pour l'Europe.

La commémoration a rencontré un véritable succès avec la présence de plus d'un millier de visiteurs.

Au programme : expositions de photos, d'archives, de pièces de collections prêtées par des musées, visites guidées du sentier des bunkers, travail pédagogique des écoliers sur ce thème avec concours de dessins, reconstitution de camps militaires et tirs de canon de l'époque par des associations françaises et allemandes spécialisées dans ce type de commémoration, conférences, circuits photos dans chaque village permettant de visualiser in situ l'état des rues et bâtiments un siècle plus tôt, messe et cérémonie au monument aux morts...

Une rétrospective sur la commémoration a été réalisée par M. Jean-Michel CLOG sous forme de DVD. Celui-ci est en vente à la mairie au prix de 10 €.



*Navettes au départ du village vers la forêt et retour*



*Reconstitution sur le sentier des Bunkers*



*Un public nombreux pour les reconstitutions le samedi*

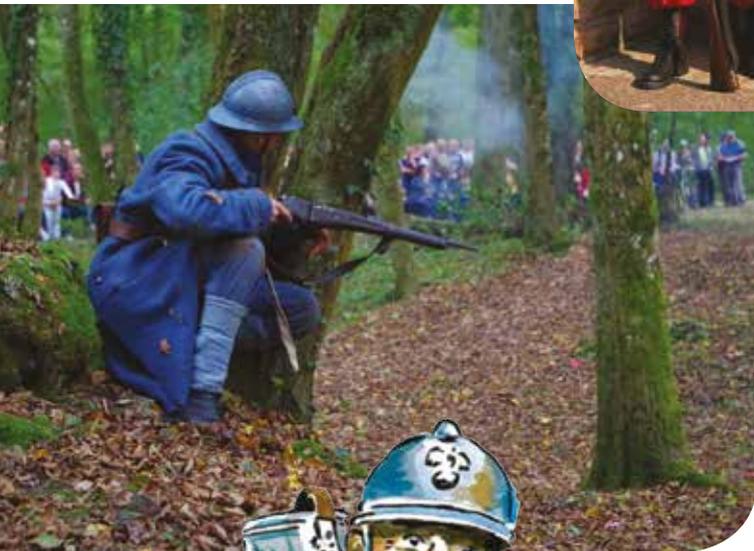




Inauguration de l'exposition



Au monument après la commémoration, avec les officiels



Un concours de dessins richement fourni



# La vie à l'école.

## La visite de la mairie de Burnhaupt-le-Bas

*Lors des séances d'APC (activités pédagogiques complémentaires) nous avons visité la mairie de Burnhaupt-le-Bas. Nous avons été accueillis par la 2<sup>e</sup> adjointe, Régine MEYER.*

*A l'entrée de la mairie, deux secrétaires travaillent. On peut y demander les papiers d'inscription pour des activités, louer une salle qui appartient à la mairie. De nombreuses démarches sont possibles comme se pacser, se marier, déclarer la naissance d'un bébé, déclarer un décès, se présenter lorsque nous emménageons dans le village. Nous pouvons chercher les sachets poubelle pour le tri. Nous pouvons faire la demande d'une carte d'identité, demander un permis de construire.*

*Puis nous sommes rentrés dans le bureau du maire. A l'intérieur, il y a des écharpes, une avec des pompons dorés, une autre avec des pompons argentés. L'écharpe dorée est réservée au maire, l'écharpe argentée est pour les adjoints. Ils les portent lors d'occasions importantes comme les mariages, les pacs, des inaugurations.*

*Chaque jour, le maire doit traiter et signer les courriers qu'il reçoit. Et tous les dossiers sont ensuite rangés et classés dans des classeurs. Le bureau du maire sert aussi à recevoir des personnes qui demandent des rendez-vous.*

*A l'arrière de la mairie, il y a le bureau du secrétaire général, Nicolas TRESCH. Il travaille pour la mairie, qui dirige le service technique, le service administratif et les agents d'entretien.*

*Il y a aussi une armoire blindée (comme un coffre fort) où l'on garde précieusement les registres de naissances, de décès et de mariages. Le premier registre date de 1793, les feuilles de papier sont d'origine, elles ressemblent à du parchemin et tout est écrit à la plume. Certaines écritures sont en allemand !*



*Pour finaliser nos visites de la mairie, nous avons été accueillis par le maire, M. Alain GRIENEISEN, mercredi 7 février 2018. Nous sommes montés dans la salle du conseil municipal. Nous avons pu lui poser toutes nos questions. Puis il nous a répondu honnêtement et sans rien nous cacher. Il nous a annoncé qu'en 2019, un nouveau club house sera construit et que la salle des fêtes sera détruite pour en construire une plus petite. Nous lui avons aussi demandé s'il pouvait agrandir la cour ! Il nous a répondu qu'il ne le pouvait pas mais qu'il allait agrandir le périscolaire. Le maire nous a confirmé en avant première le retour à la semaine de 4 jours dès l'année prochaine.*

*Nous avons réalisé qu'être maire est un « métier » de passion, car cela demande*

*beaucoup d'heures de travail en plus de son métier principal. Etre maire est très enrichissant, car on rencontre énormément de personnes, on gère des projets du début à la fin, on apprend énormément de choses.*

*En sortant, le maire nous a offert un livre sur « bien vivre ensemble ».*

*Nous avons apprécié de visiter la mairie et de rencontrer M. le maire. Nous avons appris beaucoup de choses.*

*A présent nous savons mieux comment fonctionne notre village, et ce que doit gérer une mairie. Nous avons compris que le travail d'une mairie est un vrai travail d'équipe entre le maire, ses adjoints, ses conseillers municipaux et les services municipaux.*

**Texte écrit par la classe de CE2-CM1**





### Maths sans frontière 2018

Cette année, notre classe de CM2 est allée au collège Nathan Katz de Burnhaupt-le-Haut pour participer à un défi-maths avec la classe de 6<sup>e</sup> C. Ce défi se nomme « Maths sans frontières ».

Lundi 15 janvier, nous sommes allés au collège pour un entraînement. Notre classe et celle de 6<sup>e</sup> étaient réparties dans deux salles différentes. Les groupes étaient composés d'élèves des deux classes.

Chaque groupe devait faire un exercice. Il y avait 10 exercices en tout. Quand l'exercice était terminé, vérifié et rédigé au propre, nous pouvions aider un autre groupe à faire un exercice. Le jeudi 8 février 2018, notre classe de CM2 s'est rendue au collège Nathan Katz à Burnhaupt-le-Haut pour passer l'épreuve de Maths sans frontières. L'épreuve terminée, nous sommes restés pour partager un goûter avec les 6<sup>e</sup> C. Il y avait du jus offert par le collège, ainsi que des gâteaux préparés par des parents d'élèves et des élèves. Après les deux étapes, nous sommes revenus à pieds à l'école. Nous avons appris à vivre ensemble, à nous connaître, à coopérer, à échanger des techniques et explications.

*Texte écrit par les élèves de CM2*



### Sorties écoles



Chasse aux œufs



Rencontres danse des classes maternelles avec l'AOS



Sortie à la maison de la nature à Altenach pour 2 classes de maternelle et 4 d'élémentaire



# Maisons fleuries.

## Maisons, jardins et balcons fleuris

2017 fut encore une année richement fleurie à Burnhaupt le Bas grâce au zèle des mains vertes qui ont contribué à faire de notre village un lieu agréable à la belle saison.

C'est dans la matinée du samedi 12 août que des représentants de la commission cadre de vie et environnement, les deux lauréats de 2016 ainsi qu'un horticulteur retraité ont fait leur tournée afin d'attribuer les prix. Deux catégories ont été primées : les maisons fleuries avec jardin et les fenêtres et balcons seuls.



M. et Mme René BOLLE REDDAT



M. et Mme René SCALCO



M. et Mme Jean Claude CORTINOVIS

Ce concours n'exigeant aucune inscription préalable, n'ont été évalués que les propriétés visibles depuis la rue et répondant aux critères suivants : qualité, quantité, originalité et propreté. Le jury a noté 58 propriétés et la commune remercie chaleureusement tous les habitants qui ont contribué à l'embellissement de la commune. Dix personnes ont été primées et se sont vues remettre des bons d'achats et une plante lors d'une soirée en leur honneur.

Ci-dessous le palmarès.



Mme Elisabeth SPENLINHAUER

## Catégorie maisons fleuries avec jardin :

- 1<sup>er</sup> ex aequo M. et Mme René BOLLE REDDAT et M. et Mme René SCALCO
- 3<sup>e</sup> M. et Mme Jean Claude CORTINOVIS
- 4<sup>e</sup> Mme Elisabeth SPENLINHAUER
- 5<sup>e</sup> M. et Mme Patrick COUTANT

## Catégorie fenêtre et balcons fleuris :

- 1<sup>er</sup> M. et Mme Rémy FREYBURGER
- 2<sup>e</sup> ex aequo M. et Mme Jean SENDER et M. et Mme Maurice DIETRICH
- 4<sup>e</sup> M. et Mme Roger RINGENBACH
- 5<sup>e</sup> M. et Mme Gilbert COMOLLI





M. et Mme Rémy FREYBURGER



M. et Mme Jean SENDER



M. et Mme Patrick COUTANT



M. et Mme Gilbert COMOLLI

## MAISONS FLEURIES



M. et Mme Maurice DIETRICH



M. et Mme Roger RINGENBACH

### Opération œil de lynx 2017

Le jeu d'observation et de repérage de 12 photos prises sur le ban communal se trouvant dans le bulletin 2016 a remporté un vif succès et de nombreuses familles se sont prises au jeu. La plupart des réponses étant des «sans faute», les membres de la commission information ont donc procédé à un tirage au sort. Ont été récompensés par un bon d'achat lors de la soirée de remise des prix des maisons fleuries: Rayan et Kelyssa SCHERRER (10 et 8 ans), Mme Valérie CROTET et Tom LUU DINH (8 ans).





# Rétrospective météo 2017.

Avec 24 jours de températures négatives, dont 12 jours sans dégel, le mois de janvier aura été relativement froid avec deux ou trois degrés de moins que les normales. Avec 17 mm<sup>(1)</sup> de précipitations et 32 cm<sup>(1)</sup> de neige, soit un cumul de 49 mm<sup>(1)</sup>, le mois a été peu arrosé (155 mm<sup>(1)</sup> et 2 cm<sup>(1)</sup> pour 2016). Pour février, les températures restent dans les normes. Avec une température moyenne de 6,32°C, février 2017 aura été toutefois plus doux que 2016 qui avait une température moyenne de 5,32°C. L'entrée dans le printemps se passe en douceur avec des températures plus élevées que l'an passé. La fin du mois de mars et le début du mois d'avril ont vu une longue période de 24 jours consécutifs sans aucune précipitation du 23 mars au 15 avril. La deuxième quinzaine du mois de mai aura été une période très estivale avec des températures dépassant les 30° sous abris et une sécheresse de 12 jours du 20 au 31 mai.

Le mois de juin 2017 beaucoup plus calme que 2016, avec des températures très estivales d'une moyenne de 21,91°C (18,65°C pour 2016) et une période de sécheresse de 19 jours consécutifs, du 8 au 26 juin ne doit sa pluviométrie de 59 mm<sup>(1)</sup> qu'aux derniers jours du mois.

Les mois de juillet et août n'ont pas connu de températures record. Avec des maximums de 34,6°C pour juillet et 33,1°C pour août, les températures sont restées dans les normes. Avec un mois de juillet très peu arrosé avec 29 mm (47mm<sup>(1)</sup> en 2016) et 55 mm pour le mois d'août (25 mm<sup>(1)</sup> pour 2016), nous avons eu un été relativement sec. Cette situation de stress hydrique va encore perdurer jusqu'au mois de novembre, puisque les mois de septembre avec 55 mm et octobre avec 35 mm, n'ont pas été beaucoup plus arrosés. Octobre nous a réservé un bel été indien en milieu du mois, avec des températures qui sont montées jusqu'à 27,2°C le 16, mais cela a été de courte durée puisque les températures ont commencé à chuter drastiquement en fin de mois.

Ce sont les deux derniers mois de l'année 2017 qui ont vu une pluviométrie très importante. C'est le mois de novembre qui a vu la journée la plus arrosée de l'année, avec 41 mm<sup>(1)</sup> pour la seule journée du 12. Fin novembre on a également vu tomber les premiers flocons qui ont recouvert la région d'une pellicule de 2 cm<sup>(1)</sup> de neige. Le mois de décembre commence avec des températures hivernales, faisant descendre le thermomètre jusqu'à -4,2°C sous abri le 10. En fin du mois les températures ont fait une remontée spectaculaire, battant des records de douceur pour une fin décembre avec 14,9°C relevés sous abri à Burnhaupt-le-Bas le jour du réveillon. Il faut remonter en 1961 pour trouver des températures similaires dans la région pour une fin décembre. A Colmar le record de 14°C de 1961 a été pulvérisé avec un thermomètre qui a culminé à 16,1°C sous abri, ce 31 décembre.

Le mois de décembre a également eu droit à la plus grande pluviométrie avec 118 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 20 cm<sup>(1)</sup> de neige cumulées.

Cette période de mauvais temps va perdurer jusqu'à la fin du mois de janvier de cette année, ce qui fera trois mois gris et pluvieux avec un ensoleillement en grand déficit qui va beaucoup jouer sur le moral des gens.

L'année 2017 n'aura pas été exceptionnelle au point de vue météo. Ce fut une année parmi les moins arrosées depuis que je fais des relevés à Burnhaupt-le-Bas, avec un total cumulé de 678 mm<sup>(1)</sup> de pluie et 59 cm<sup>(1)</sup> de neige ; il faut remonter en 2005 pour trouver une année similaire (voir graphique). Si on fait abstraction des mois de novembre et décembre qui ont été très arrosés, on peut dire que l'année 2017 était une année avec un déficit hydrique très important.

En 2017 j'ai comptabilisé 8 orages sur Burnhaupt-le-Bas.

Avec une moyenne annuelle de 25,1 km/h, l'année 2017 a été à peine plus venteuse

que 2016 (24,4 km/h). Le mois le plus venteux a été le mois de mars avec une moyenne de 29,64 km/h et la rafale la plus importante a été relevée le 14 septembre avec une pointe à 59,4 km/h.

Tout comme 2016, cette année les pressions barométriques sont restées proches des 1015 hPa<sup>(2)</sup>, limite conventionnelle entre un anticyclone et une dépression. La moyenne annuelle était de 1016,85 hPa<sup>(2)</sup> et le mois avec la pression la plus élevée était janvier avec 1021,27 hPa<sup>(2)</sup>. La baromètre est descendu au plus bas le 11 décembre avec 982,2 hPa<sup>(2)</sup> et a culminé à un maximum le 5 janvier avec 1037,1 hPa<sup>(2)</sup>.

Tous ces relevés ont été pris par mes soins, à Burnhaupt-le-Bas, au 24 rue Maurice Ravel.

Rappel : les relevés pluviométriques sont toujours localisés et peuvent varier d'un endroit à l'autre.



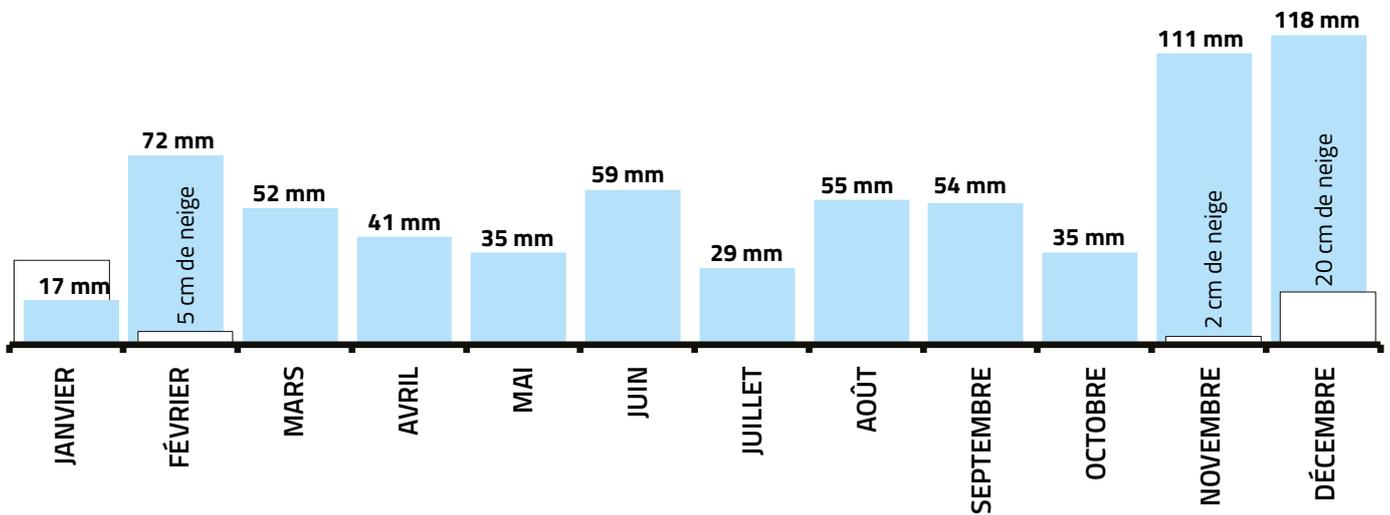
(1) 1mm de pluie = 1 litre d'eau au m<sup>2</sup> et 1cm de neige = 1mm d'eau.

(2) hPa = hectopascal (anciennement millibar).

Rappel : 1015 hPa<sup>(2)</sup> est par convention, la pression atmosphérique standard limite séparant une dépression et un anticyclone.

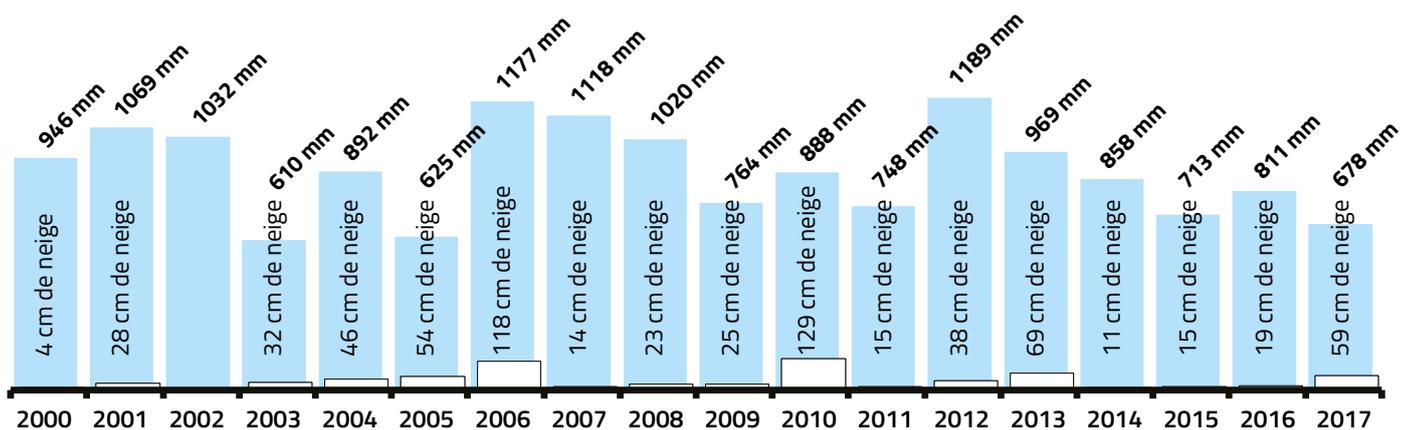
**PRÉCIPITATIONS POUR L'ANNÉE 2017 À BURNHAUPT-LE-BAS**

Total = 678 mm + 59 cm de neige - Totale des précipitations cummulées = 737 mm



**PRÉCIPITATIONS DEPUIS L'ANNÉE 2000 POUR BURNHAUPT-LE-BAS.**

Total = 16107mm de pluie + 706cm de neige - Total des précipitations cummulées = 16 813 mm





# Berges de la Doller.

## Retour en images sur les berges de la Doller, le dimanche 12 novembre 2017

Après un été relativement sec, les deux derniers mois de l'année 2017 ont été pluvieux, notamment le 12 novembre où Paul KRAFFT, notre météorologue, a relevé 41 mm (voir les pages Rétrospective sur la météo pages 42 et 43).



# La parole à nos voisins.

## La 3<sup>e</sup> journée citoyenne de Burnhaupt-le-Haut.

À l'issue d'une réunion publique de présentation, 85 habitants de la commune ont fait part de leur souhait de consacrer quelques heures de leur temps à l'amélioration de la qualité de vie du village.

Rendez-vous a été donné aux bénévoles, inscrits ou non, samedi 28 avril à 8 h 30 devant les ateliers municipaux. Véronique Sengler, maire de la commune, a chaleureusement remercié les bénévoles présents.

Chacun s'est vu offrir un tee-shirt bleu lagon estampillé « Journée citoyenne Burnhaupt-le-Haut » ainsi qu'une bouteille d'eau avant d'être rattaché à l'un des huit ateliers proposés.

À la mi-journée, les bénévoles ont tous été conviés à un repas préparé par un groupe de travail, pris en commun au foyer Martin-Studer.





# La reprise de nos commerces.

La Municipalité est ravie qu'après le départ à la retraite de M. et Mme WAMSTER qui tenaient le bureau de tabac depuis son ouverture, et le départ de Mme Djamilia MESSERLIN, qui tenait, avec son défunt mari, la boulangerie, ces deux commerces aient pu trouver des repreneurs. En effet, ces deux commerces du cœur de notre village sont incontournables et nous rendent tellement service. Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux commerçants et remercions Mme LEPERE et M. KLEIN d'avoir bien voulu se prêter à une petite interview.



## **Boulangerie Jeanne d'Arc**

M. Sylvain et Mme Sylvie LEPERE  
17 Rue Principale 68520  
BURNHAUPT-LE-BAS  
Tél : 03.89.48.78.16

**Quand avez-vous repris la boulangerie ?**  
Le 9 novembre 2017.

**Pourquoi avoir choisi Burnhaupt-le-Bas ?**  
Par hasard, parce que ce commerce était en vente et que nous avons eu un coup de cœur. Il est proche de l'A36, ce qui est pratique pour les livraisons.

**Que faisiez-vous auparavant ?**  
Nous exerçons à RIEDISHEIM, mais les locaux y étaient trop petits pour pouvoir se développer. Nous avons donc gardé le magasin, avec une vendeuse, mais toute notre production est faite à BURNHAUPT-LE-BAS et nous livrons tous les matins nos produits frais. La clientèle de Riedisheim est ravie que nous n'ayons pas fermé.

**Pourquoi le nom de «Jeanne d'Arc» ?**  
Tout simplement parce que notre premier commerce de RIEDISHEIM se situe rue Jeanne d'Arc.

## **Comment vous sentez-vous à Burnhaupt ?**

Après une période d'adaptation, pendant laquelle nous avons eu quelques soucis de matériel, nous nous sentons à présent très bien à BURNHAUPT-LE-BAS et

sommes heureux d'habiter ici. Nous avons trois enfants (21, 20 et 7 ans) et la plus jeune fréquente l'école Lune et Fontaine, toute proche de la maison.

## **Combien d'employés avez-vous ? Quelle est votre organisation ?**

Pour les employés, nous vous avons déjà parlé de notre vendeuse à Riedisheim. Ici, il y a également une vendeuse et un boulanger.

Mon mari s'occupe de la partie boulangerie. Il commence tous les soirs entre 22h et 23h. Il prépare les viennoiseries, « toutes faites maison et pur beurre », ainsi que les différentes sortes de pain et gère les cuissons. Tout doit être prêt à 6h. Il part alors faire les livraisons (notre magasin de Riedisheim, trois maisons de retraite, un lycée...). Le boulanger arrive à 6h et prend le relais. Il « lance » le pain pour le lendemain, car notre pain est fabriqué à l'ancienne, en « pousse lente ». C'est une méthode de fermentation lente qui comporte une levée de plusieurs heures, ce qui permet à davantage d'arômes de se développer.

C'est moi qui fait la pâtisserie, à partir de 2h du matin. Notre vendeuse travaille essentiellement les matins, je m'occupe également du magasin lorsqu'elle n'est pas là.

## **D'où proviennent vos farines ?**

Nos farines proviennent de différents moulins, mais surtout du moulin ROOS à ROSENAU.

## **Quelles sont vos spécialités ?**

- les « croissants mauricettes ».
- une large gamme de pains spéciaux dont le « Bürabrot » qui est fait d'un mélange seigle et froment, avec un long pétrissage. Il se conserve très bien.
- le pain du patron, à la coupe, uniquement le samedi et le dimanche.

## **Comment cela se passe-t-il pour les commandes ?**

Les clients peuvent passer leurs commandes directement au magasin ou par téléphone, si possible au moins 48 heures à l'avance. Tous les produits sont réalisables : pâtisseries, canapés, mignardises, pains surprises...

## **Avez-vous des projets ?**

Oui, bien sûr, nous en avons plusieurs, mais étant donné la reprise récente du commerce, nous devons patienter un peu. Il s'agit de :

- l'embellissement et le rajeunissement de la boutique
- le développement de la partie traiteur.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux contrats de livraison (restaurateurs...).



### **M. Stéphane KLEIN**

19 Rue Principale 68520  
BURNHAUPT-LE-BAS  
Tél : 03.89.48.99.81

#### **Quand avez-vous repris le bureau de tabac ?**

Le 27 juin 2017, soit depuis un an.

#### **Pourquoi avoir choisi Burnhaupt-le-Bas ?**

Pour retrouver la mentalité d'un village, je ne voulais pas être propriétaire d'un bureau de tabac en ville. Je suis d'ailleurs originaire de Senheim.

#### **Que faisiez-vous auparavant ?**

J'avais, et j'ai d'ailleurs toujours, une entreprise de nettoyage.

#### **Comment vous sentez-vous à Burnhaupt ?**

Vraiment très bien !

#### **Combien d'employés avez-vous ?**

#### **Quelle est votre organisation ?**

Je travaille avec ma fille qui s'appelle Elodie. Nous sommes présents chacun une demi-journée. Je fais le plus souvent le démarrage à 6h avec la mise en place de la presse. Le magasin ouvre à 6h30. Il est fermé entre de 12h15 à 13h15. Il est ouvert du lundi au vendredi jusqu'à 19h, le samedi jusqu'à 17h. Nous ouvrons également le dimanche de 9h à 12h.

#### **Quels services offrez-vous ?**

En plus du tabac et de la presse, nos services sont les suivants : PMU, FDJ, téléphonie, timbres et enveloppes pré-timbrées, confiserie, piles, piles montre, carterie, petit rayon cadeaux (montres...), articles pour fumeurs (briquets, recharges pour cigarettes électroniques), sélection de vins « Les Karafés » (blanc - rouge - rosé à prix de grande surface). Nous vendons également des boissons fraîches et nous avons une machine à café.

#### **Avez-vous des projets ?**

Oui, nous devrions très bientôt offrir les services du « compte Nickel » qui est un service bancaire alternatif français ouvert à tous, sans condition de revenus et sans possibilité de découvert ni de crédit.





# Mise à l'honneur.

## Angeline BEZY

Nous vous avons déjà présenté dans le bulletin municipal de 2016 la jeune Angeline BEZY, qui habite notre commune et pratique assidument le patinage artistique.

Angeline continue sa progression dans cette discipline. 2016/2017 a été une saison de transition (nouvelle catégorie d'âge) où elle a réussi à terminer 13<sup>e</sup> du Championnat de France 1<sup>ère</sup> Division Avenir (plus haut niveau national pour les 8-11 ans).

Cette saison 2017/2018, Angeline a terminé 3<sup>e</sup> du Championnat de France 1<sup>ère</sup> Division Avenir (à Charleville-Mézière le 14/04/2018). Elle avait d'ailleurs remporté toutes les manches qualificatives auxquelles elle avait participé. Grâce à ce podium, elle a pu participer ce week-end à la 10<sup>ème</sup> Rooster Cup (compétition internationale organisée à Courbevoie) où elle a pris la 14<sup>e</sup> place sur 32 participantes.

Bonne continuation Angeline !

## M. Paul KRAFFT, notre Monsieur Météo et Astronome

« Paul a la tête dans les étoiles depuis sa plus tendre enfance. Depuis plus de 25 ans, il est membre du club d'astronomie de Wittelsheim et il en a même pris la présidence début 2016.

*A Burnhaupt-le-Bas, que ce soit pour l'école ou dans le cadre des animations d'été, il a déjà animé de nombreuses séances théoriques ou pratiques, bénévolement, avec son propre matériel. Lorsque les nuages masquent le ciel, pas de problème, il a un superbe diaporama pour présenter notre ciel dans une salle de réunion. Le ciel il connaît, mais pas seulement pour les étoiles : il agit bénévolement depuis très longtemps, et pour la commune depuis 2003, par un travail de relevés quotidiens, depuis le n° 24 de la rue Maurice Ravel. Vent, pluie, neige, températures caniculaires ou glaciales, rien ne lui échappe ! A l'issue des relevés, bien évidemment, il ne nous livre pas des chiffres bruts, mais des graphiques et des histogrammes, des commentaires et des comparatifs ! C'est grâce à lui que, depuis 2003, nous publions chaque année les données météorologiques annuelles locales dans notre bulletin municipal ».* Extrait du discours du maire lors de la Cérémonie des vœux.



Celles et ceux qui ont des résultats sportifs, scolaires ou autres réussites remarquables sont invités à en faire part à la municipalité qui se propose de les partager dans ses publications.

La municipalité remercie Paul pour tout le temps qu'il y consacre, et lui souhaite de pouvoir continuer à prendre du plaisir dans ses passions.

## EDGAR ZEIDLER

Nous vous avons présenté, dans le bulletin municipal 2017, M. Edgar ZEIDLER, habitant de la commune, professeur agrégé d'allemand, chargé de cours d'alsacien à l'Université de Haute Alsace à Mulhouse et Docteur en linguistique.

Son nouveau livre « Au fil du temps - Zeitgeist » est paru chez ID-l'Édition. Il s'agit d'un ouvrage bilingue français-allemand où, dans une forme inédite, poèmes et aphorismes s'enroulent autour du fil conducteur de la quête du sens.

Il est disponible au prix de 8 € dans les librairies en Alsace, chez l'éditeur, ID-l'Édition, 9 rue des Artisans, F-67210 Bernardswiller et chez l'auteur, Edgar Zeidler, 4 A rue de Cernay, F-68520 Burnhaupt-le-Bas (tél. 07 85 62 03 28).



# Balade ludique.

Se promener et explorer notre commune en famille en suivant les indices laissés par l'inspecteur Rando pour une balade familiale inattendue.

## Comme un jeu de piste

Pour résoudre l'énigme de départ, les indices sont à collecter tout au long du parcours. Ils incitent ainsi à lever les yeux sur un patrimoine historique, architectural et naturel souvent oublié. La découverte de Burnhaupt-le-Bas devient un jeu pour l'enfant. C'est lui qui rythme la balade en jouant le rôle de guide-explorateur tandis que les parents retrouvent leur âme d'enfant.

## Une promenade sous forme d'enquête adaptée à tous les âges

Le circuit proposé de 4 km est composé d'une fiche parent et de trois niveaux d'enquête en fonction de l'âge des enfants : 4/6 ans, 7/9 ans et plus de 10 ans.

La résolution des énigmes de chaque point indice permettent à l'enfant d'utiliser ses compétences.

- Les 4/6 ans (apprenti lecteur ou non lecteur) perfectionnent leur sens de l'observation, apprennent à reconnaître des formes graphiques, à s'initier à la lecture et l'écriture...
- Les 7/9 ans développent leur sens de l'orientation et enrichissent leur vocabulaire.
- Les plus de 10 ans font appel à leurs compétences pour résoudre l'énigme principale tout en améliorant leur sens de la déduction.

La durée du parcours est d'environ 1h30.

Cette balade ludique est proposée gratuitement par l'Office de tourisme de la Vallée de la Doller. Des livrets de jeu sont disponibles à la mairie, dans les locaux de l'Office de tourisme ou en téléchargement sur le site internet [www.hautes-vosges-alsace.fr](http://www.hautes-vosges-alsace.fr). Une fois la balade terminée, les parents et les enfants sont invités à retourner à l'Office de tourisme afin d'obtenir une récompense.

## A propos de Randoland

La société Randoland a été créée en 2010 suite à une longue expérience dans le domaine de l'édition scolaire (avec des clients tel que Nathan, Hachette, Retz...). Sa volonté étant d'adapter ses compétences pédagogiques à la découverte du patrimoine.

Bien qu'implantée dans la Loire à Andrézieux-Bouthéon, la société Randoland propose plus de 650 balades partout en France. Il est possible de découvrir les circuits ludiques, toute l'année, sur [www.randoland.fr](http://www.randoland.fr) ou dans l'un des 150 offices de tourisme partenaires. De nouvelles balades, partout en France, sont ajoutées chaque semaine sur le site de la société.

**Balades ludiques en Alsace**

**Burnhaupt-le-bas**

**Visiter, se balader, s'amuser, jouer !**

Tous les circuits sur [tourisme-alsace.com/jeux](http://tourisme-alsace.com/jeux)



Partout en France !



Retrouvez plus de jeux en Alsace sur l'application mobile Sur la Piste des Trésors d'Alsace...





# Associations.



## Société d'arboriculture de Burnhaupt

Notre association compte à ce jour 64 membres dont 6 moniteurs diplômés. Nous sommes affiliés à la fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin qui organise différentes manifestations et des séances d'informations. Notre principale activité est la démonstration de taille d'arbres fruitiers qui a lieu le samedi de 14h à 16h durant les mois de février, mars et avril. Venez nombreux y assister pour avoir un conseil ou tout simplement apprendre à entretenir votre verger. Le calendrier est consultable en mairie et vous êtes informés par voie de presse.

Nous avons à disposition pour nos adhérents du matériel de pressage de jus de pommes et de pasteurisation. En fonction des demandes, nous

organisons des journées de pressage de noix. Nous disposons aussi d'un broyeur de végétaux qui est mis à disposition des membres. Ainsi vous pouvez broyer vos branchages. Le broyat obtenu sert à couvrir les plates-bandes et favorise le développement d'humus qui permet de limiter, voire de supprimer, le labour, les apports d'engrais et l'irrigation.

Pendant les vacances scolaires du printemps, sous l'égide de l'OSCB, nous organisons un stage de trois demi-journées pour les enfants du primaire, avec la plantation d'un arbre et la visite d'une miellerie. Les inscriptions se font à la mairie de Burnhaupt-le-haut.

Notre journée des portes ouvertes se tient tous les ans à la mi-octobre à l'ancienne caserne des pompiers de Burnhaupt-le-Bas. Les visiteurs peuvent assister à des démonstrations de pressage de jus de pommes et au pressage des noix pour fournir de l'huile pour les particuliers. Vous pouvez acquérir du jus de pommes et même acheter du miel ou un panier en osier. Venez nombreux, nous vous y attendons.

N'hésitez pas à devenir membre pour bénéficier de nombreux avantages. Pour cela, contactez-nous ou, mieux, assistez à notre assemblée générale.



## Club EDELWEISS

Le Club EDELWEISS de Burnhaupt-le-Bas, est une association qui a été créée en 1977.

Nous nous retrouvons régulièrement afin de passer des moments de détente et de distraction en participant à des repas, excursions, etc. Nous fêtons également les anniversaires, noces d'or et de diamants de nos adhérents.

Une section bricolage se retrouve tous les mardis, semaine impaire, de 14 à 18h. Elle offre l'occasion d'acquérir ou de transmettre le savoir faire, ou tout simplement faire de la couture, du tricot, du crochet, etc.

Nous souhaitons faire renaître la section de jeux (cartes, scrabble, sociétés, échecs...) qui se déroulera les jeudis de 14 à 18h.

Vous avez envie de passer des moments agréables, dans la convivialité et la bonne humeur, alors venez nous rejoindre en contactant l'une des personnes suivantes :

- Astride WALCH, Présidente  
Tél. 03 89 48 62 74 70
- Daniel KNIBHLER, Trésorier  
Tél. 03 89 48 79 52  
Mail : yannick.knibhler@wanadoo.fr
- Eliane FREYBURGER, Secrétaire  
Tél. 03 89 48 77 39  
Mail : freyburger-eliane@bbox.fr

Nous serions heureux d'accueillir les jeunes et moins jeunes retraités, ainsi que toute personne, souhaitant sortir de son isolement ou tout simplement ayant envie de se retrouver en groupe.

Nous faisons également appel à toute personne, ayant un peu de son temps libre à sacrifier, qui souhaiterait transmettre son savoir faire au sein de notre association.

## Nouveaux présidents

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux présidents dans nos associations :

- **Association Sportive de Burnhaupt-le-Bas :**  
M. Gilles BRETZNER (depuis juillet 2017)
- **Association de Pêche :**  
M. Gico ATHENES (depuis avril 2018)



## Association Sport & Culture de Burnhaupt-le-Bas

L'Association Sport et Culture de Burnhaupt le Bas a pour but de favoriser la pratique du sport mais aussi de permettre aux personnes de se rencontrer, de s'épanouir, de partager d'agréables moments.

L'ASCBB propose tout au long de l'année des activités sportives diversifiées : du hip-hop et de la zumba pour les enfants, de l'aérodanse, de la course à pied, de la gym, du pound, du qi gong, du renforcement musculaire, du step, du yoga, du zazen, de la zumba pour les adultes et de la gym adaptée pour les aînés.



L'ASCBB organise également des événements ponctuels comme des ateliers photos, du bricolage pour les enfants. Elle crée aussi des événements comme la journée sportive ou la fête de fin d'année. Elle participe enfin à la semaine sans écran, aux ateliers d'été, au Rachamarkt.



Vous trouverez plus de renseignements et toutes les actualités en nous suivant sur notre page Facebook [associationascbb](#).



2017/2018

BIBLIOTHEQUE

# La Bulle



A Burnhaupt-le-bas



## Ouverture

Mardi 18h à 20h  
Mercredi 16h à 18h  
Samedi 10h à 12h



## Information

**Contribution Annuelle :**  
Adultes 10 €  
Gratuit pour les mineurs  
et les étudiants

## Où nous trouver

31 Rue Principale  
68520 BURNHAUPT LE BAS  
03.69.19.98.62



[labulle68@orange.fr](mailto:labulle68@orange.fr)

Pour tout renseignement, l'équipe de permanents bénévoles est à votre disposition aux heures d'ouvertures.



## Venez rejoindre La Bulle !



Déjà plus de **340** inscrits !

Pour vous, plus de **4000** ouvrages  
(Romans, polards, documentaires, BD, albums enfants...)



L'accès à la bibliothèque et la consultation des documents sont entièrement libres et gratuits.

L'emprunt des documents est réservé aux lecteurs inscrits à la bibliothèque.

Tout au long de l'année, la bibliothèque propose des animations à différents publics en dehors des heures d'ouverture.



La Bulle propose aussi des activités en cours d'année, n'hésitez pas :

**INSCRIVEZ-VOUS !**



## Chorale paroissiale Saints Pierre-et-Paul

La chorale paroissiale Saints Pierre-et-Paul vous accompagne dans les moments heureux ou malheureux, s'efforçant de rendre les célébrations plus festives, plus solennelles et plus priantes. Mariages, noces d'or, communions, obsèques, fêtes religieuses ou nationales, et bien sûr messes dominicales, les choristes ont à cœur de donner à entendre un chant de qualité, pour le plaisir de tous.

Un concert de temps en temps leur permet d'aborder un registre différent... Prochain concert les 20 et 21 octobre !

Les répétitions se passent dans la joie et la bonne humeur et tout(e) Burnhauptois(e) désireux(se) de rejoindre la chorale y sera le ou la bienvenu(e).

Pour tous renseignements contacter Nathalie Lerch  
(nath.lerch@free.fr).



## Le Don du sang

**En Alsace nous avons besoin de 600 donneurs par jour et de 500 unités de plaquettes.**

### LE DON DU SANG, UNE GRANDE CAUSE INTERNATIONALE

N'attendez plus, donnez dès maintenant et aussi souvent que possible. Les hommes peuvent donner 6 fois par an et les femmes 4 fois.

Donnez son sang sauve des vies ;

Le don de sang, volontaire et non rémunéré, symbolise pour tous les peuples du monde, quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou la couleur de leur peau :

**LA LIBERTÉ, LA TOLÉRANCE  
ET LA SOLIDARITÉ**

#### TEMOIGNAGE D'UN RECEVEUR

Emmanuel, ne cache pas son émotion quand il regarde Florian s'amuser dans le jardin. Souffrant du Syndrome de Wiskott Aldrich, son fils de 3 ans a dû être transfusé une vingtaine de fois car sa moelle osseuse fabriquait mal ses plaquettes.



Le Syndrome de Wiskott Aldrich est une maladie héréditaire très rare qui fait partie des déficits immunitaires combinés sévères (DICS). Il modifie le fonctionnement de la moelle osseuse.

« Sans transfusion de plaquettes, Florian risquait à court terme de mourir d'une hémorragie spontanée. C'est pour cela qu'en seulement un an et demi, il a été transfusé une vingtaine de fois. Il n'avait alors que 3 ans ! C'est énorme ! »

Aujourd'hui, « Flo va bien, il est en vie et fabrique tout seul ses plaquettes grâce à une greffe de moelle osseuse ».

« Sans les dons de sang, Flo n'aurait pas pu attendre la greffe et ne serait plus là aujourd'hui. Les donateurs ont sauvé la vie de mon fils ! »

Donner est un geste simple, sans danger pour le donneur mais inestimable pour le receveur ! »

## N'HÉSITEZ PAS À DONNER VOTRE SANG

C'est pratiquement indolore et sans risque, bien encadré par une équipe médicale compétente.

Les prochaines collectes auront lieu le vendredi 14 septembre au centre de secours de Burnhaupt le Bas et le mardi 20 novembre au foyer Martin Studer de Burnhaupt le Haut.

**Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser au président de l'association, M. Jean-Paul SCHNOEBELEN, tél. 03 89 48 95 56.**

Venez nombreux aux prochaines collectes





## Union Nationale des Combattants section intercommunale Burnhaupt

Association apolitique ouverte à tous ceux qui, à un moment donné de leur existence, ont porté l'uniforme: armée - gendarmerie - policiers - sapeurs-pompiers et à tout citoyen à qui le devoir de mémoire est cher.

Nous défendons également nos valeurs républicaines: Liberté - Egalité - Fraternité dans un esprit de convivialité et de camaraderie.

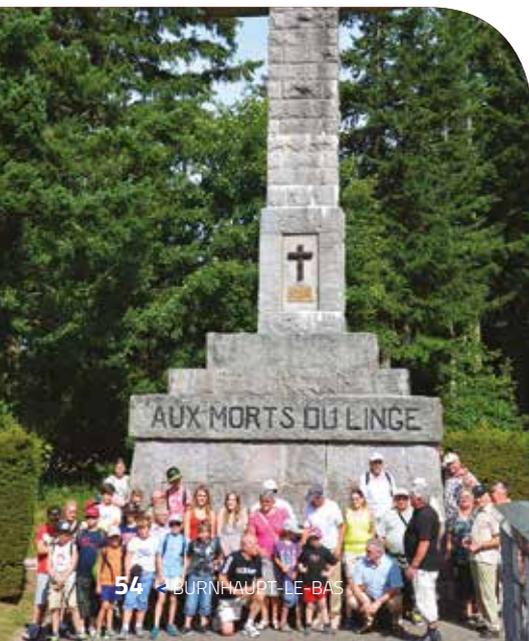
Notre section participe à toutes les manifestations patriotiques dans nos 2 villages et aux manifestations UNC dans le Haut-Rhin. Nous participons également aux animations culturelles des communes. Nous organisons des sorties pour les jeunes: visite des lieux de mémoires: Vieil Armand - Linge - Schirmeck - Citadelle, Forts et Lion de Belfort - Musée Serret Saint-Amarin, entretien du Sentier des Bunkers etc.

Nos membres vieillissent et si nous voulons pérenniser cette association déclarée d'utilité publique en 1920 nous cherchons du renfort!



Si vous désirez nous connaître plus en détail ou si vous voulez renforcer notre effectif vous pouvez vous adresser:

- au **Président Henri JUNCKER 5, rue Principale Burnhaupt-le-Haut.**  
**Tél. : 03 89 48 75 18**
- au **Vice Président Joseph BITSCH 20, rue de Cernay Burnhaupt-le-Bas.**  
**Tél. : 03 89 48 70 56**



# Jouons !

## Questions:

- Depuis quelle rue la photo ci-contre a-t-elle été prise ?

- Quels sont les quatre éléments bâtis de main d'homme visibles sur cette photo ?


- Sur quel massif se situent les trois éléments les plus éloignés ?

- Dans quelle(s) commune(s) se situent les trois éléments les plus lointains ?

- En quelle année a été érigé l'élément le plus proche ?



Les réponses aux jeux de cette page seront données dans un info express cet automne.

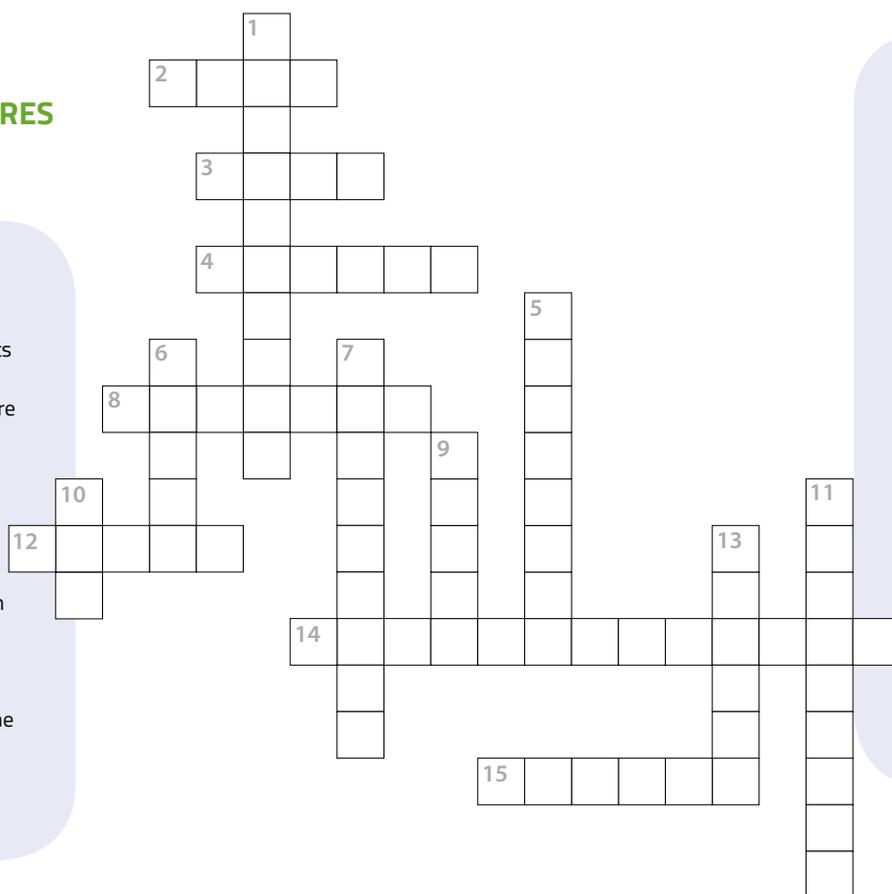


## Mots croisés

### FLEUVES, LACS ET RIVIERES

#### HORIZONTAL

- Fleuve qui donne son nom à nos départements alsaciens
- Rivière voisine de la nôtre
- Lac artificiel construit entre 1884 et 1887, très prisé des baigneurs en été
- Lac d'origine glaciaire (948m) portant le nom d'une espèce de poisson
- Lac d'origine glaciaire (1055m) de la vallée de Munster
- Lac situé sur la commune de Kirchberg (740m)
- Rivière sundgauvienne, affluent de l'Ill



#### VERTICAL

- Commune sur laquelle se situe un plan d'eau réservoir de la région de Mulhouse et alimenté par la Doller
- Région de l'ouest de l'Allemagne à laquelle le Rhin donne son nom
- Lac d'origine glaciaire qui porte le nom de la commune sur laquelle il est situé, entouré d'une tour
- Lieu-dit où la Doller prend sa source
- Rivière qui prend sa source sur le versant oriental du massif des Vosges et qui traverse la vallée du Florival
- Affluent du Rhin et principale rivière d'Alsace
- Nom d'une source et d'un étang de notre commune
- Pays où le Rhin prend sa source



# Oeil de lynx.

1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12





### OPÉRATION ŒIL DE LYNX - 2<sup>e</sup> édition

Jeunes et moins jeunes, pour le plaisir, découvrez ou redécouvrez notre village.

En famille, entre amis, en solitaire, à pied ou à vélo..., arpentez les rues et sentiers de notre village, inspectez les coins et les recoins, levez les yeux pour découvrir le lieu et l'objet précis des photos ci-contre (page 56).

Un petit prix sera remis au gagnant tiré au sort parmi les bonnes réponses .

▪ Remplissez le talon ou répondez sur papier libre, et déposez-le en mairie, avant le 28 septembre 2018

▪ 1 participation par foyer

NOM ..... Prénom ..... Age .....

Adresse .....

Téléphone .....

	OBJET OU BÂTIMENT ?	ADRESSE ?
Photo 1		
Photo 2		
Photo 3		
Photo 4		
Photo 5		
Photo 6		
Photo 7		
Photo 8		
Photo 9		
Photo 10		
Photo 11		
Photo 12		



## CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Le rôle du CCAS, obligatoire dans toutes les communes, est :

- L'aide sociale légale : traitement de dossiers en collaboration avec le Conseil Départemental, la CAF et tous les acteurs sociaux.
- L'aide sociale extra-légale : prévention et développement social, prestations en espèces ou en nature, remboursables ou non...



Le CCAS vient en aide aux familles ou personnes en difficulté et répond aux demandes de renseignements, toujours en relation avec les services sociaux. Le CCAS a un budget propre provenant de la commune et de donations. Les membres ont un devoir de confidentialité et c'est donc sans craintes que vous pouvez vous adresser à eux si votre situation, celle d'un proche ou d'un voisin, le nécessite.

Ils sont les intermédiaires entre les divers services sociaux et la population. Ils sont à votre écoute. Si vous avez besoin d'être aidé ou orienté, n'hésitez pas, prenez contact.

**Président** Alain GRIENEISEN  
**Vice-présidente** Sandrine VON DER OHE  
**Rapporteur** Catherine GRABOWSKI  
**Membres** Raphaëlle BITSCH

André GENSBITTEL

Catherine KEYSER, représentante de l'APA  
(Association d'aide aux personnes âgées)

Fernand THUET représentant de l'UDAF  
(Union départementale des associations familiales)

Paulette KLAR représentante des associations du handicap

Danièle DIETRICH représentante de l'association Femmes d'Alsace



## Les voisins vigilants et solidaires à Burnhaupt-le-Bas

Des panneaux illustrant un œil sur fond jaune ont été installés aux différentes entrées de la commune de Burnhaupt-le-Bas depuis mars 2017.

On retrouve le même visuel sur beaucoup de boîtes à lettres. Que cela veut-il dire ? Que dans la commune se développe un nouveau genre de voisins : des voisins solidaires, des voisins attentifs aux allers et venues dans les quartiers, des voisins attentifs aux personnes isolées, autrement dit, des VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES.

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants du village grâce à un simple téléphone portable (même si vous n'avez pas internet) afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. Le Ministère de l'Intérieur constate une baisse de -20% à -40% des cambriolages dans les quartiers Voisins Vigilants et Solidaires !

Les voisins vigilants et solidaires manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs et solidaires. Ils veillent, mais ne surveillent pas. Ils ne remplacent pas la Police.

Ils préviennent toujours les forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit ou de danger immédiat.

Ils sont connectés les uns aux autres au sein de « communautés » qui correspondent chacune à un secteur de la commune (sud, nord, ouest et ZA).

Le système vous permet de prévenir en un clic l'ensemble des voisins vigilants de votre quartier d'un événement inhabituel. Elles peuvent être envoyées gratuitement par n'importe quel voisin inscrit depuis un téléphone portable.

**Vous êtes burnhauptois et voulez être acteur de votre sécurité et solidaire, inscrivez-vous, c'est facile et gratuit. Plus nous serons nombreux et mieux cela fonctionnera.**

COMMENT REJOINDRE LA DÉMARCHÉ ?

Rendez-vous sur le site

**[www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)**

Rentrez votre adresse postale et votre adresse mail.

**Renseignements en Mairie  
au 03.89.48.70.61**





# L'AFFAIRE EST DANS LE SAC !

**C'EST GRATUIT !**

**Venez vite chercher vos sacs en Mairie**



Les sacs **CANIPROPRES** sont entièrement biodégradables et peuvent être jetés avec les bio-déchets

Plus d'infos au :  
**03 89 48 70 61**



Commune de  
**BURNHAUPT-LE-BAS**



# Nouveaux compteurs électriques Linky

## Linky, c'est quoi ?

Le compteur Linky est la nouvelle génération de compteurs électriques, qui a commencé à remplacer nos « vieux » compteurs que venaient relever les agents d'EDF.

En France, C'est la société ENEDIS (anciennement ERDF) qui a la charge de remplacer, à l'horizon 2021, les 35 millions de compteurs opérationnels en France.

## Linky: comment ça marche ?

Comme son ancêtre, la fonction première du compteur Linky reste de mesurer, en permanence, l'énergie consommée par une installation domestique. Mais cette nouvelle génération de compteur s'enrichit d'électronique et permet de stocker des informations de consommation en temps réel. Ces informations sont ensuite envoyées, pour être utilisées par l'opérateur, mais également par le consommateur (via un site Internet ou une application sur tablette et smartphone). Pour le transfert des données, le compteur Linky s'appuie sur la technologie du Courant Porteur en ligne, ou « CPL ». Cette technologie fait transiter les données dans le câblage électrique.

## Pourquoi ce remplacement massif ?

Ce processus s'inscrit notamment dans le cadre d'une directive européenne, visant à installer des compteurs dits « communicants » dans tous les Pays de l'Union. Avec un déploiement très différent selon les pays, l'Allemagne ne ciblait que les gros consommateurs d'électricité.

Pour l'opérateur, cet équipement offre de nouvelles applications et avantages pour les consommateurs: maîtrise de la consommation, parangonnage (permet de comparer sa consommation avec celles des autres usagers), maîtrise des coûts d'abonnements, sécurité de l'installation, etc.

## Des critiques aussi différentes que nombreuses...

Déployé à grands renforts de moyens, le compteur Linky a rapidement rencontré des oppositions de tous ordres. Au point qu'il sera difficile d'être exhaustif dans cet article. La liste des arguments anti-linky peuvent s'organiser en 5 thèmes :

### *Un déploiement jugé directif et musclé*

Certains ont pu s'étonner du dispositif dès son installation: démarchage téléphonique intensif, courriers répétés, voire menaçants, installations sauvages. Les exemples ne manquent pas, y compris à Burnhaupt-le-Bas.

### *Santé publique*

Par son activité de collecteur et d'émetteur de données, Linky génère une activité électrique et électromagnétique. Or, l'OMS fait figurer les ondes électromagnétiques parmi les risques sérieux pour la santé. Il faut toutefois préciser que la nocivité de ces ondes vient surtout contester l'usage des téléphones mobiles, dont les émissions sont bien plus importantes que celles du compteur Linky. Mais à cet argument, il convient aussi d'y introduire la notion de choix délibéré du consommateur, ce qui n'est pas le cas pour le boîtier communicant d'ENEDIS dont la pollution électromagnétique est permanente et subie.

### *Protection des données*

Linky recueille des données de consommation quasiment en continu. Outre l'analyse des pics de consommation, ces données fournissent des indications sur nos modes de vie et bien qu'ENEDIS s'en défende, ce sont des données qui pourraient faire l'objet d'une exploitation aussi lucrative qu'intrusive. Philippe MONLOUBOU, Président d'ENEDIS, déclarait en 2016 que sa société serait « un opérateur big data qui gèrera bientôt 35 millions de capteurs ».

En 2018, la société Direct Energie a été mise en demeure par la CNIL pour

l'utilisation de données extraites de Linky sans que les consommateurs n'en aient accordé le consentement. Enfin, il ne semble pas déraisonnable de s'inquiéter des nuisances graves pouvant être initiées par des pirates informatiques. Car si Linky permet effectivement d'activer une nouvelle ligne à distance, sans intervention d'un technicien, il en va de même de la fermeture de ces mêmes compteurs.

### *Economie*

Un investissement colossal, de l'ordre de 5 milliards d'euros, est engagé pour le remplacement de l'intégralité du parc de compteurs, pourtant opérationnels et fonctionnels. En février 2018, la Cours des Comptes a rédigé un rapport pour le moins sévère, pointant notamment les conditions extrêmement favorables à ENEDIS, qui se voit notamment intéressée par un système de primes de résultats. A contrario, en cas de retards, les pénalités sont limitées. La Cours des Comptes épingle également ENEDIS et son compteur sur les retombées pour le consommateur, jugées « insuffisantes ». Dans le même temps, aucune démonstration n'a été apportée pour valider une économie générée par le compteur Linky.

### *Social*

Avec Linky, le passage d'un agent pour le relevé devient inutile. Des suppressions de postes seront importantes, alors même que le coût pour le consommateur ne se réduit pas.

## **Très tôt, le Conseil Municipal de Burnhaupt-le-Bas s'est mobilisé pour s'opposer au déploiement de ces compteurs dans la commune, c'est toujours le cas aujourd'hui.**

Par ces démarches, il ne s'agit pas d'interdire aux administrés qui le souhaiteraient de s'équiper de cet appareil, mais plutôt d'appliquer un principe d'alerte sur les dérives et gênes que le compteur communicant peut générer et un principe de précaution pour la santé humaine.



# Rénovation intérieure de l'église Saints Pierre-et-Paul de Burnhaupt-le-Bas



**L'association ECRIN, forte de sa première expérience pour la rénovation de la chapelle Saint-Wendelin, avec la municipalité et la Fondation du Patrimoine, souhaite continuer leur action en vous proposant la rénovation intérieure de l'Eglise paroissiale Saint-Pierre et Paul.**

L'objet de la présente souscription est de permettre le financement de la rénovation intérieure de notre église (peintures, boiseries et fresques) vers 2018-2020. D'ici là, d'autres travaux devront être menés pour assurer la conformité électrique et la rénovation du chauffage. Les années à venir seront donc celles de la préparation, en attendant la peinture qui rendra toute son authenticité à ce lieu de culte et élément marquant de notre paysage. Aux côtés d'ECRIN, prenez un engagement pour préserver le patrimoine local.

Nous faisons appel à la contribution volontaire de la population de Burnhaupt-le-Bas et de ses entreprises, pour nous aider à financer ces travaux. La Fondation du patrimoine abondera les dons pour renforcer l'impact sur le financement de ce projet. Le coût des travaux est estimé à 511 140 € HT.

Pour les particuliers: déduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises: déduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 %, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

- Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal.
- La Fondation du Patrimoine s'engage à abonder les sommes collectées.

Nous comptons sur votre soutien pour nous aider à sauver un élément du patrimoine de Burnhaupt-le-Bas !

## HISTOIRE DE L'EDIFICE

Edifiée pour la première fois vers la fin du 14<sup>e</sup> siècle, elle fut détruite en 1468 par les Suisses. Reconstituée dès 1469, elle est placée sous le patronage de l'abbaye de Masevaux. En 1768, le vicaire de Thiébaud Holweger obtient pour son église les reliques des Saints Pierre et Paul, et en 1770, un morceau de la croix du Christ. Les textes rapportent qu'en 1840, l'édifice fut rénové et agrandi. En 1877, le feu endommage la toiture de l'église. La première guerre et ses bombardements auront une fois de plus raison du sanctuaire. La première pierre est posée le 13 décembre 1925 pour sa reconstruction dans les formes actuelles, les travaux s'achèvent en 1928, le 21 juillet les cinq nouvelles cloches sont baptisées. Elles ont été fondues par les établissements Caussard de Colmar et pèsent au total 4888 kg. Une seule restauration intérieure a eu lieu depuis sa construction. Elle fut endommagée le 14 juillet 1967 par la foudre qui ouvrit le toit comme un couvercle que l'on soulève. Le 10 novembre 1970 le vent arracha la lourde croix du faite du clocher.

Avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal, nos partenaires et tous ceux qui tiennent à la préservation de notre patrimoine, je vous dis d'ores et déjà un grand merci pour votre soutien en participant à la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine.

Apportez votre soutien à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de ce monument, et profitez d'une réduction d'impôt en remplissant le bulletin de soutien ci-dessous :

### BULLETIN DE SOUTIEN

- Participe à la RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINTS PIERRE ET PAUL (chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Eglise de Burnhaupt-le-Bas)

**Mon don est de: ..... euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre:**

- de l'impôt sur le revenu OU  
 de l'impôt Sur la Fortune OU  
 de l'impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable

Exemple: Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000€

Exemple: Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires

Exemple: Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Ce coupon est à envoyer à:

**Fondation du Patrimoine - Délégation Alsace- 9 Place Kléber - 67000 STRASBOURG**



# Etat civil

## avril 2017 à mars 2018.

### ANNIVERSAIRES

#### Avril 2017

79 ans – GUIDEMANN Monique née le 4 avril 1938  
71 ans – BANTZE Marie-Louise née le 4 avril 1946  
73 ans – RICARD Etienne né le 13 avril 1944  
70 ans – SOTHER Agnès née le 27 avril 1947  
77 ans – GREDER Yvonne née le 29 avril 1940  
78 ans – MEYER Jean-Pierre né le 30 avril 1939

#### Mai 2017

74 ans – MAURER André né le 1<sup>er</sup> mai 1943  
76 ans – ALLEMANN Marie Rose née le 7 mai 1941  
76 ans – SIMAZ Jean-Paul né le 14 mai 1941  
71 ans – WERLIN Albert né le 15 mai 1946  
70 ans – BANTZE Claude né le 18 mai 1947  
76 ans – GROSS Jean-Paul né le 20 mai 1941  
73 ans – BITSCH Monique née le 20 mai 1944  
72 ans – HENRIOT Geneviève née le 20 mai 1945  
75 ans – SAUNER Richard né le 22 mai 1942  
75 ans – BOLLE-REDDAT René né le 23 mai 1942  
76 ans – FINCK Liliane née le 24 mai 1941  
76 ans – MEYER Monique née le 24 mai 1941  
77 ans – ALLEMANN Gilbert né le 27 mai 1940  
78 ans – BUHL Jean Martin né le 29 mai 1939

#### Juin 2017

70 ans – DIETRICH Danièle née le 1 juin 1947  
78 ans – KELLER Irène née le 4 juin 1939  
72 ans – ROSSI Mireille née le 8 juin 1945  
74 ans – JARDOT Gilbert né le 10 juin 1943  
72 ans – SCHILLING Suzanne née le 10 juin 1945  
72 ans – GARD Marie Louise née le 17 juin 1945  
76 ans – LAFARGE Christiane née le 23 juin 1941  
70 ans – GOGOVA Stana née le 23 juin 1947  
76 ans – WEINZAEPFLEN Alphonse né le 28 juin 1941  
71 ans – STALTER Arthur né le 29 juin 1946

#### Juillet 2017

70 ans – MULLER Monique née le 1 juillet 1947  
77 ans – MOSAK Marie Madeleine née le 8 juillet 1940  
71 ans – ANDELFINGER Simone née le 15 juillet 1946  
77 ans – FINCK Armand né le 20 juillet 1940  
78 ans – MULLER Robert né le 22 juillet 1939  
76 ans – BACZYNSKI Jean-Claude né le 26 juillet 1941  
78 ans – STAENDER Gilbert né le 28 juillet 1939

#### Août 2017

73 ans – SICK Christiane née le 11 août 1944  
71 ans – ONIMUS Mariette née le 15 août 1946  
77 ans – STAENDER Marie-Jeanne née le 16 août 1940  
72 ans – HENRIOT Jean-Marie né le 17 août 1945  
74 ans – WEINZAEPFLEN Gisèle née le 22 août 1943  
75 ans – SCHMIDT Raymond né le 29 août 1942.

#### Septembre 2017

78 ans – BITSCH Joseph né le 2 septembre 1939  
79 ans – KIRSCHER Pierre né le 6 septembre 1938  
72 ans – ZIMMERMANN Marie née le 6 septembre 1945  
76 ans – BERLINGER Raymond né le 7 septembre 1941  
70 ans – BURNER Antoine né le 13 septembre 1947  
73 ans – GREDER Gérard né le 13 septembre 1944  
78 ans – RICHERT Marie-Rose née le 18 septembre 1939  
70 ans – SINGER Elisabeth née le 19 septembre 1947  
76 ans – MULLER Marie-Thérèse née le 24 septembre 1941

#### Octobre 2017

73 ans – CLARK Mary née le 1<sup>er</sup> octobre 1944  
78 ans – DUDT Henriette née le 2 octobre 1939  
71 ans – GRIENEISEN Monique née le 5 octobre 1946  
79 ans – HOLDER André né le 7 octobre 1938

72 ans – ANDLER André né le 9 octobre 1945  
79 ans – SCHMIDT Marlène née le 10 octobre 1938  
74 ans – BUHL Raymonde née le 10 octobre 1943  
72 ans – DI ROSA Mireille née le 13 octobre 1945  
70 ans – BESSMER Jean-Claude né le 14 octobre 1947  
72 ans – KOLB Marie-Louise née le 16 octobre 1945  
70 ans – GREDER Liliane née le 17 octobre 1947  
78 ans – KOCH Jean-Pierre né le 19 octobre 1939  
74 ans – MULLER Paulette née le 20 octobre 1943  
71 ans – JARDOT Marlène née le 21 octobre 1946  
72 ans – MAURER Marie Cécile née le 26 octobre 1945

#### Novembre 2017

72 ans – EGLIN Bernard né le 6 novembre 1945  
79 ans – BAUER Christiane née le 14 novembre 1938  
78 ans – BACZYNSKI Marianne née le 16 novembre 1939  
70 ans – STEFANCZYN Nicole née le 24 novembre 1947  
72 ans – SCALCO René né le 25 novembre 1945  
73 ans – FINCK André né le 28 novembre 1944

#### Décembre 2017

79 ans – COMOLLI Gilbert né le 5 décembre 1938  
79 ans – MATHIS Ginette née le 12 décembre 1938  
72 ans – LEMAIGRE Maria née le 17 décembre 1945  
74 ans – BOSSHARTH Xavier né le 22 décembre 1943  
71 ans – BOLLE-REDDAT Mireille née le 26 décembre 1946  
76 ans – SCHMITT Paul né le 28 décembre 1941  
73 ans – CARDEY Bernard né le 31 décembre 1944.

#### Janvier 2018

71 ans – BESSMER Béatrice née le 7 janvier 1947  
71 ans – SOTHER Armand né le 13 janvier 1947  
79 ans – LARGER Maurice né le 14 janvier 1939  
71 ans – FINCK Monique née le 15 janvier 1947  
70 ans – WEISSMULLER Béatrice née le 16 janvier 1948  
70 ans – BOSSHARTH Lucienne née le 19 janvier 1948  
78 ans – KIRSCHER Monique née le 20 janvier 1940  
79 ans – MULLER Fernand né le 21 janvier 1939  
74 ans – GARD Paul né le 22 janvier 1944  
73 ans – MEYER Denis né le 22 janvier 1945  
73 ans – KOLB Gérard né le 26 janvier 1945  
76 ans – KOHLER Jean-Paul né le 29 janvier 1942

#### Février 2018

72 ans – COMOLLI Brigitte née le 2 février 1946  
72 ans – SAUNER Laure née le 2 février 1946  
71 ans – CARDEY Anne-Marie née le 3 février 1947  
75 ans – GARD Aloyse né le 6 février 1943  
78 ans – ANGIOLINI Antoine né le 9 février 1940  
73 ans – GRIENEISEN François né le 15 février 1945  
73 ans – SMESTISKO Ana née le 15 février 1945  
70 ans – MULLER Bernard né le 15 février 1948  
78 ans – MAURER Jeanne née le 16 février 1940  
72 ans – HUMBERTCLAUDE Nicole née le 17 février 1946  
78 ans – WALCH Astrid née le 21 février 1940  
71 ans – BURNER Mariette née le 28 février 1947

#### Mars 2018

70 ans – EHRET Philippe né le 1 mars 1948  
74 ans – EGLIN Hélène née le 3 mars 1944  
70 ans – SCHILLING René né le 3 mars 1948  
76 ans – SAUNER Jean-Paul né le 5 mars 1942  
72 ans – SIMAZ Nicole née le 8 mars 1946  
72 ans – MOREL Annie née le 8 mars 1946  
74 ans – STEFANCZYN Jean Pierre né le 10 mars 1944  
72 ans – CORNEVAUX Lucien né le 13 mars 1946  
72 ans – KOENIG Marcel né le 16 mars 1946  
72 ans – SAUNER Geneviève née le 18 mars 1946  
71 ans – FINCK Gérard né le 21 mars 1947  
74 ans – DI ROSA Antoine né le 24 mars 1944  
71 ans – BOSSENMEYER Myriam née le 28 mars 1947

## GRANDS ÂGES 2017

83 ans - DECK Madeleine née le 7 avril 1934  
85 ans - GREDER Jeanne née le 9 avril 1932  
88 ans - WEISS Madeleine née le 12 avril 1929  
81 ans - GENSBITTEL Monique née le 23 avril 1936  
80 ans - STEMMELLEN Denise née le 8 mai 1937  
85 ans - KIRSCHER Jean-Pierre né le 21 mai 1932  
87 ans - DECK Emile né le 22 mai 1930  
86 ans - WENDLING Paul né le 24 mai 1931  
87 ans - FINCK Jacqueline née le 25 mai 1930  
80 ans - GENSBITTEL Gérard né le 2 juin 1937  
90 ans - KROENER Hélène née le 5 juin 1927 († 01/12/2017)  
80 ans - DITNER Arlette née le 5 juin 1937  
84 ans - KLAR Paulette née le 10 juin 1933  
84 ans - BAUMANN Mariette née le 12 juin 1933  
95 ans - WEISS Irma née le 13 juin 1922  
87 ans - GENSBITTEL Paul né le 18 juin 1930  
82 ans - CACHEUX Pierrette née le 21 juin 1935  
90 ans - GREDER Marie Antoinette née le 25 juin 1927  
82 ans - SCHICK Liliane née le 30 juin 1935  
81 ans - GUIDEMANN Alexandre né le 30 juin 1936  
88 ans - SENDER Marie Thérèse née le 8 juillet 1929  
88 ans - GAG Hélène née le 11 juillet 1929  
90 ans - SAUNER Lucien né le 12 juillet 1927  
80 ans - DENTZ Cécile née le 13 juillet 1937  
80 ans - SCHORR Marie-Odile née le 18 juillet 1937  
90 ans - HUTTER Hélène née le 27 juillet 1927  
80 ans - HUTTER Huguette née le 27 juillet 1937  
89 ans - SAUNER Fernand né le 2 août 1928  
85 ans - SCHICK Pierre né le 3 août 1932  
83 ans - HOFFMANN Bernadette née le 3 août 1934  
83 ans - GREYENBIHL François Joseph né le 5 août 1934  
82 ans - STROEBELE Louis né le 7 août 1935  
80 ans - BERNA Joseph né le 29 août 1937  
86 ans - FINCK Jeanne née le 30 août 1931  
86 ans - KOLB Marinette née le 30 août 1931  
90 ans - GENSBITTEL Aloyse né le 31 août 1927  
81 ans - SENDER Marie-Louise née le 2 septembre 1936  
86 ans - SILBERMANN Henriette née le 13 septembre 1931  
81 ans - GROSS Marinette née le 17 septembre 1936  
90 ans - SAUNER Louise née le 18 septembre 1927  
81 ans - NEFF Reine née le 21 septembre 1936  
86 ans - WEISS Jacqueline née le 24 septembre 1931  
86 ans - SCHWOB Albert né le 29 septembre 1931 († 21/01/2018)  
84 ans - HOLDER Marthe née le 6 octobre 1933  
88 ans - ROSSI Roger né le 14 octobre 1929  
84 ans - BAUMANN Paul né le 20 octobre 1933  
86 ans - SILBERMANN René né le 28 octobre 1931  
82 ans - GREYENBIHL Huguette née le 17 novembre 1935  
91 ans - PIERACCI Orland né le 21 novembre 1926 († 05/06/2018)  
91 ans - KOLB Albert né le 25 novembre 1926  
80 ans - GREDER Etienne né le 29 novembre 1937  
85 ans - TSCHAEN Cécile née le 2 décembre 1932  
80 ans - HUTTER Odile née le 9 décembre 1937  
84 ans - CACHEUX Bernard né le 11 décembre 1933  
83 ans - DONISCHAL Georges né le 24 décembre 1934  
82 ans - FINCK Marthe née le 24 décembre 1935  
89 ans - HIBSCHHERR Jacqueline née le 25 décembre 1928

## GRANDS ÂGES 2018

85 ans - ISSENMANN Etienne né le 4 janvier 1933  
82 ans - SCHNOEBELN Gabrielle née le 7 janvier 1936  
87 ans - SCHWOB Marcelline née le 15 janvier 1931  
94 ans - GENSBITTEL Elisabeth née le 19 janvier 1924  
82 ans - RINGENBACH Roger né le 21 janvier 1936  
84 ans - GERMANN Madeleine née le 27 janvier 1934  
86 ans - HOFFMANN Jean-Pierre né le 31 janvier 1932  
84 ans - CLARK Arthur né le 1er février 1934  
82 ans - LARGER Hélène née le 7 février 1936  
94 ans - KRAFFT Marie-Louise née le 8 février 1924  
85 ans - DONISCHAL Marcelline née le 9 février 1933  
92 ans - KECK Irène née le 17 février 1926  
84 ans - SCHMITT Denise née le 17 février 1934  
80 ans - QUILLIOU Jeannine née le 20 février 1938  
87 ans - SAUNER Jacqueline née le 22 février 1931  
80 ans - BAUER Joseph né le 22 février 1938  
91 ans - MAURER Emilie née le 27 février 1927  
91 ans - COLLIGNON Hélène née le 8 mars 1927  
82 ans - ISSENMANN Claude né le 8 mars 1936  
83 ans - GROSS Georges né le 16 mars 1935  
95 ans - SOTHER Yvonne née le 18 mars 1923  
80 ans - MATHIS Clément né le 23 mars 1938

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES 2017

Maïssa BARAKATE née le 28 février 2017 à THANN  
Ezio SCHLOSSER né le 5 avril 2017 à MULHOUSE  
Mathilde Rose SAINT-LYS RUDY née le 17 avril 2017 à MULHOUSE  
Alicia SCHLAGENWARTH née le 14 avril 2017 à MULHOUSE  
Gabin Marc Michel UTZINGER né le 23 avril 2017 à MULHOUSE  
Alessia Anny CURIR née le 19 mai 2017 à MULHOUSE  
Méline SCANZI née le 9 juin 2017 à MULHOUSE  
Arthur David KOENIG né le 8 septembre 2017 à MULHOUSE  
Juliette Sophie Maud ROUSSEY née le 24 septembre 2017 à MULHOUSE  
Luca Gino ZUMKELLER né le 5 octobre 2017 à THANN  
Léonie NEFF née le 17 octobre 2017 à MULHOUSE  
Jade Anaïs REBISCHUNG née le 21 octobre 2017 à MULHOUSE  
Maxence Timothé Charles MULTON né le 29 octobre 2017 à MULHOUSE  
Marceau GARD né le 15 novembre 2017 à ALTKIRCH  
Hector POPRAWA né le 13 novembre 2017 à MULHOUSE  
Auguste POPRAWA né le 13 novembre 2017 à MULHOUSE  
Maël Bernard Michel MAURICE né le 23 novembre 2017 à MULHOUSE  
Roxane Josiane Mireille MILLOT née le 10 décembre 2017 à MULHOUSE  
Eléna Françoise Rosa SCHLOSSER née le 11 décembre 2017 à MULHOUSE

### NAISSANCES 2018

Yann BARBUT né le 23 janvier 2018 à THANN  
Elyna SCHERRER née le 1er mars 2018 à MULHOUSE  
Bony Florence Marie-Claude MULLER née le 19 mars 2018 à ALTKIRCH

### MARIAGE 2016 (non paru dans le bulletin 2017)

25 mai 2016 : Antonio DE SOUSA et Dulce Maria DA SILVA FORTUNATO

### MARIAGES 2017

25 février 2017 : Roger RINGENBACH et Michèle Viviane WALTER  
3 juin 2017 : Anthony MUTZ et Virginie WELSCH  
16 septembre 2017 : Joëlle DI BERARDINO et Antoine GEYER  
21 octobre 2017 : Aline Christine Elisabeth MUSELET et Serge Henri ROUX  
23 décembre 2017 : Alain Noël GRIENEISEN et Estelle MAURER

### DÉCÈS 2017

11 février 2017 à ALTKIRCH (61 ans) - Marie-Reine KECK  
1er avril 2017 à HOCHSTATT (94 ans) - Cécile BURNER  
13 mars 2017 à MULHOUSE (54 ans) - Alain André FURLING  
3 juin 2017 à MULHOUSE (72 ans) - Jean-Claude Gabriel GERARD  
1er octobre 2017 à BURNHAUPT LE BAS (55 ans) - Iosif SMARANDA  
25 septembre 2017 à STRASBOURG (64 ans) - Gérard Robert MONTEILLET  
3 novembre 2017 à MULHOUSE (74 ans) - Maria Da Conceição FORTUNATO  
29 novembre 2017 à THANN (52 ans) - Anita LEIBE  
1er décembre 2017 à BURNHAUPT LE BAS (90 ans) - Marie Hélène KROENER

### DÉCÈS 2018

3 janvier 2018 à MULHOUSE (69 ans) - Noëlle Thérésina RITTER  
21 janvier 2018 à BURNHAUPT LE BAS (86 ans) - Albert Morand SCHWOB



# Manifestations.

2018		
<b>Vendredi 14 septembre</b>	Amicale des donneurs de sang	Don du sang - SDIS Burnhaupt-le-Bas
<b>Samedi 13 octobre</b>	Société d'arboriculture	Journée portes ouvertes Démonstration de distillation et de pressage d'huile de noix et de jus de pommes. Annexe mairie Burnhaupt-le-Haut
<b>Samedi 13 octobre</b>	Majorettes Burnhaupt et environs	Gala du 21 <sup>e</sup> anniversaire Maison des Associations
<b>Dimanche 14 octobre</b>	ASBB	Foire d'automne - Rue du Stade
<b>Dimanche 14 octobre</b>	ECRIN	Vente de jus de pommes, pâtisseries... Rue du stade
<b>Dimanche 28 octobre</b>	Commune	Salon: Salbst g'màcht (fait maison)
<b>Dimanche 11 novembre</b>	Communes UNC	Messe et cérémonie à Burnhaupt-le-Haut
<b>Samedi 17 novembre</b>	Club EDELWEIS	Assemblée Générale - Maison des Associations
<b>Mardi 20 novembre</b>	Amicale donneurs de sang	Don du sang - Foyer Studer Burnhaupt-le-Haut
<b>Samedi 24 et dimanche 25 novembre</b>	Majorettes Burnhaupt et Environs	3 <sup>e</sup> Marché de Noël - Maison des Associations
<b>Dimanche 9 décembre</b>	Commune	Noël des aînés - Maison des associations
<b>Dimanche 16 décembre à 17h</b>	ECRIN	Concert de Noël - Eglise Chorale Arcadia
2019		
<b>Samedi 13 janvier</b>	Club EDELWEIS	Banquet de la nouvelle année
<b>Samedi 19 janvier</b>	Commune	Vœux du maire - Maison des associations
<b>Vendredi 25 janvier (date à confirmer)</b>	Amicale donneurs de sang	Don du sang Foyer Studer Burnhaupt-le-Haut
<b>Samedi 2 février</b>	ECRIN	Assemblée générale - Maison des associations
<b>Dimanche 3 février</b>	ECRIN	Repas Sainte Agathe - Maison des associations
<b>Vendredi 19 avril</b>	Club Edelweis	Déjeuner de Carême
<b>Jeu di 30 mai - Ascension</b>	Association de pêche	Journée pêche à la truite Repas carpes frites
<b>Vendredi 17 mai (date à confirmer)</b>	Amicale donneurs de sang	Don du sang SDIS Burnhaupt-le-Bas
<b>Samedi 8 juin</b>	Amicale des Pompiers	Bal du Rachamarkt - Chapiteau Rue du Stade
<b>Dimanche 9 juin</b>	Amicale des Pompiers	Bal du Rachamarkt avec élection de la Miss
<b>Lundi 10 juin - Pentecôte</b>	Commune	Foire aux râteaux - Rachamarkt
<b>Dimanche 28 juillet</b>	Amicale Sapeurs Pompiers	Waldfest - Berges de la Doller

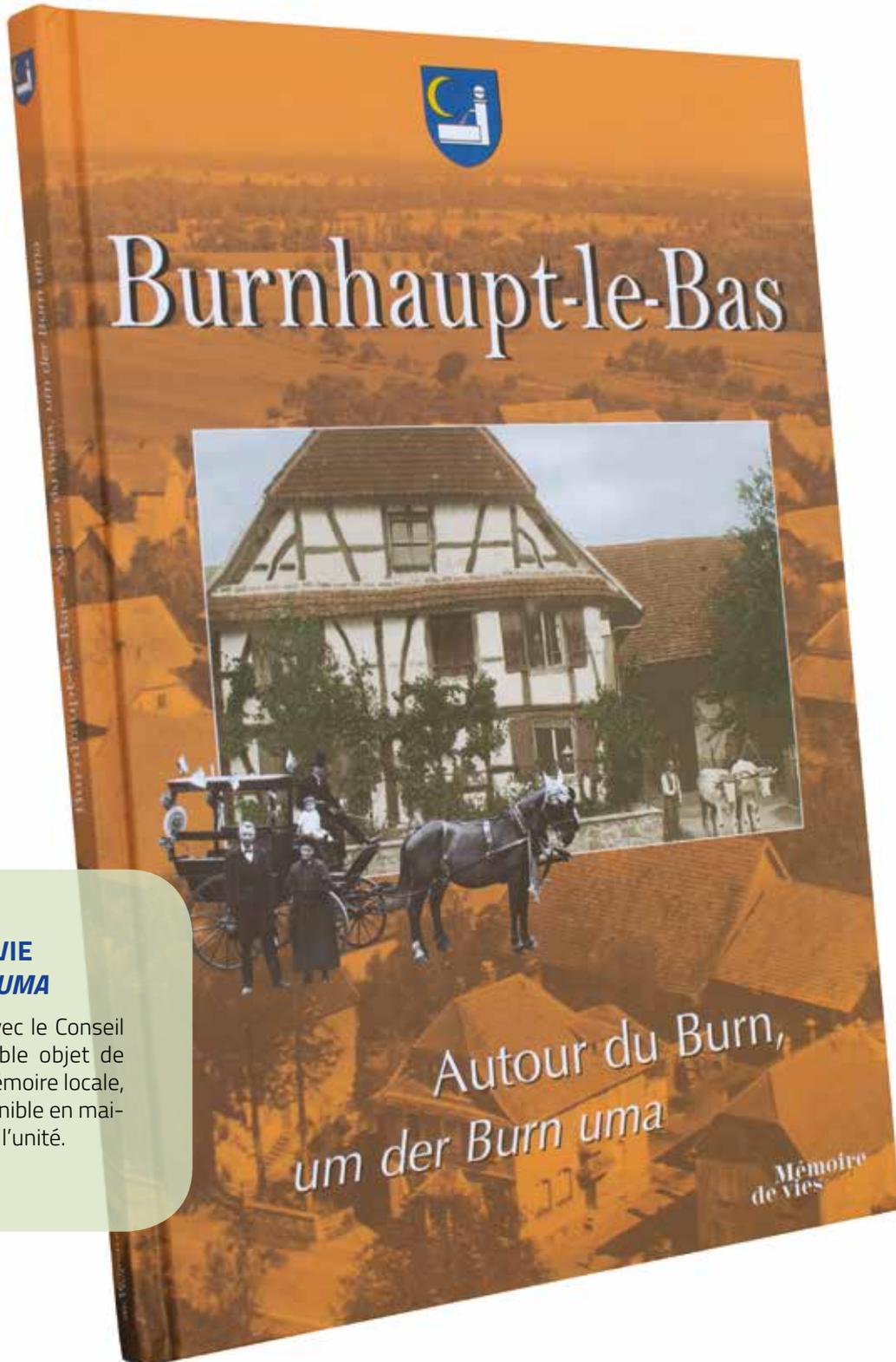
Les associations qui souhaitent profiter des moyens de communication de la municipalité sont priées de faire parvenir leurs informations en mairie au moins deux mois en amont de la manifestation.





COMMUNE DE  
**BURNHAUPT-  
LE-BAS**

# Mémoire de vie.



## **MEMOIRE DE VIE UM DER BURN UMA**

Ce livre, réalisé avec le Conseil des Aînés, véritable objet de collection de la mémoire locale, est toujours disponible en mairie au prix de 37 € l'unité.

# Plan du village.



- |                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| 1. Mairie                    | 9. Salle des fêtes            |
| 2. Église St Pierre et Paul  | 10. Terrains de sport         |
| 3. Chapelle St Wendelin      | 11. Bibliothèque la Bulle     |
| 4. École primaire            | 12. Place des Malgré-Nous     |
| 5. École maternelle          | 13. Nouveau cimetière         |
| 6. Maison des associations   | 14. Point de collecte déchets |
| 7. Péri scolaire arc en ciel | 15. Arboretum                 |
| 8. Caserne des pompiers      | 16. Aire de jeux              |

--- Sentiers piétons

# Les Alpes suisses et autrichiennes visibles depuis Burnhaupt-le-Bas !

